

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL
2020 DE SARTHE NUMERIQUE



Avec la participation financière de :



et les Communautés de communes membres de Sarthe Numérique

Table des matières

I.	Présentation du syndicat mixte Sarthe Numérique	5
1.	20 ans d'action au service des territoires	5
	▪ Une réflexion partenariale	5
	▪ Le Département s'engage	5
	▪ Création de Sarthe Numérique	6
	▪ La Sarthe au cœur de l'innovation	6
	▪ La Sarthe répond aux nouveaux risques de fracture numérique	6
	▪ Une solution originale au profit des territoires ruraux.....	7
	▪ Accélération du déploiement et réduction de la mobilisation des financements publics..	7
	▪ Un impact toujours plus important pour les sarthois.....	8
	▪ Une histoire de femmes et d'hommes	8
2.	Forme juridique	9
3.	Les membres du Syndicat mixte	10
4.	Les élus du Syndicat mixte	10
5.	Le Président du Syndicat mixte :.....	10
6.	Les Vice-présidents du Syndicat mixte	11
7.	Les membres du Bureau:	11
8.	Activité du Comité syndical de Sarthe Numérique.....	11
II.	2020 : Une bonne année malgré tout	12
	▪ La pertinence du modèle à l'épreuve du quotidien.....	12
	▪ 2020 au quotidien	12
	▪ La communication reste une priorité	13
	▪ Des opérateurs commerciaux qui ne jouent pas encore pleinement leur rôle.....	14
	▪ Sarthe Numérique et Sartel THD aux avant-postes en cas de difficulté.....	15
	▪ Poursuite du déploiement	16
III.	Mise en œuvre des dispositions prévues au contrat de Délégation de Service Public.....	17
IV.	La commercialisation en 2020.....	20
1.	Tableau de bord.....	20
2.	Le marché Grand public.....	20
3.	Le marché Entreprise.....	21
4.	La Sarthe dans l'observatoire indépendant de l'ARCEP	22
V.	Volet technique	24
VI.	Volet financier »	26

1. Finances du Syndicat mixte	26
▪ Compte administratif 2020	26
▪ État de la dette.....	26
▪ Emprunt relais.....	27
▪ Le financement des Communautés de communes	28
▪ Le financement du Département de la Sarthe	28
▪ Le financement de l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.....	29
▪ Le financement du Conseil régional des Pays de la Loire	30
▪ Le financement de l'Union Européenne	30
2. Patrimoine de Sarthe Numérique.....	31
3. La concession Sartel THD : principaux éléments financiers	31
▪ Immobilisations.....	31
▪ Plan d'affaires et comptes annuels.....	32
VII. Les ressources de Sarthe Numérique	33
▪ Effectifs :.....	33
▪ Formation :.....	34
▪ Stagiaire :.....	34
▪ Les dossiers structurants en matière de ressources humaines :.....	34
▪ Moyens généraux :.....	34
▪ Assurances :	35
▪ Ressources externes :.....	35
VIII. Annexe	36
1. Communautés de communes et communes adhérentes au 31 décembre 2020	36
2. Décisions 2020 du Comité syndical de Sarthe Numérique.....	38
DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL EN 2020.....	38
3. Tableau de bord.....	40
4. Organigramme de Sarthe Numérique	42
IX. Revue de presse. – Année 2020	44

I. PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMÉRIQUE

1. 20 ans d'action au service des territoires

▪ *Une réflexion partenariale*

En 2002 et 2003, le Département de la Sarthe a mené une étude détaillée sur l'aménagement numérique du territoire et sur les enjeux à relever, pour favoriser la transition numérique et économique du territoire, au service de l'ensemble des collectivités territoriales, des administrations, des acteurs économiques et de la population. L'ensemble des partenaires du Département ont été associés à cette démarche prospective innovante. Une étude spécifique aux enjeux de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole a également été financée par le Département, pour compléter sa vision stratégique et définir de manière partenariale les solutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis mis en évidence.

Monsieur Dominique LE MÈNER et monsieur Louis-Jean DE NICOLAÏ sont désignés par l'assemblée pour mener cette réflexion. Sur la base des constats réalisés, le Département a décidé de prendre en main l'avenir de son territoire en se mobilisant, pour faire du numérique une dimension à part entière de l'effort structurant d'aménagement du territoire, relevant de sa responsabilité.

En 2004, au niveau national les dispositifs réglementaires et législatifs ont évolué, après de très longues hésitations, pour permettre l'intervention des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de réseaux de communications électroniques activés.

Fin 2003, le Département de la Sarthe, anticipant ces évolutions réglementaires, a engagé une consultation des gestionnaires d'infrastructures pour définir les conditions du développement des réseaux, indispensables au développement harmonieux des activités sur le territoire. Bien qu'engageant cette démarche sous sa seule responsabilité, le Département a poursuivi sa démarche partenariale, initiée lors des études.

▪ *Le Département s'engage*

Le 21 juin 2004, l'article L1425-1 a été introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et le Département a donc pu finaliser son premier contrat de Délégation de Service Public (ci-après DSP) avec l'entreprise Sartel, signé le 18 novembre 2004 à l'Abbaye Royale de l'Épau. Cette signature faisait du Département de la Sarthe l'acteur de référence sur le numérique pour l'ensemble du territoire, organisant la solidarité entre les territoires plus attractifs et ceux qui couraient un risque d'être marginalisés. La Sarthe devenait également un des premiers départements de France à prendre en main son destin numérique.

Pour porter ce premier contrat de DSP et pour que la volonté de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs soit tangible, le Département a créé, immédiatement après la signature du contrat de DSP, le Syndicat mixte Sarthe Numérique.

L'engagement du Département au profit de l'ensemble des territoires sarthois a permis :

- De maîtriser la disponibilité des réseaux structurants fibre optique au profit des acteurs économiques et les administrations ;
- De maîtriser la disponibilité des solutions de connexion ADSL sur l'ensemble du territoire ;

- De proposer des solutions de qualité professionnelle aux acteurs économiques ;
- De proposer des solutions alternatives, là où les solutions de connexion ADSL s'avéraient insuffisantes ;
- À Le Mans Métropole de se doter d'une boucle métropolitaine.

▪ ***Création de Sarthe Numérique***

Le Département a confié à Sarthe Numérique le suivi du respect des engagements pris dans le cadre du contrat de DSP, en portant une attention particulière sur le développement d'un environnement favorable à l'essor des activités économiques par les partenaires privés, tout en faisant valoir les prérogatives de la puissance publique, chaque fois que nécessaire. Cet équilibre, entre respect des initiatives privées et prises en compte des attentes de tous les territoires, a permis le développement de très belles entreprises sarthoises :

- L'entreprise locale Sartel, en charge du financement, de la construction et de l'exploitation des infrastructures ;
- Les opérateurs de télécommunications, utilisant le réseau fibre et développant leur activité sur tout le territoire national, depuis la Sarthe où ils ont leur siège social ;
- Les entreprises qui ont pu développer leur activité à partir du numérique et celles qui se sont implantées.

▪ ***La Sarthe au cœur de l'innovation***

- Le Département de la Sarthe a toujours souhaité que l'innovation soit au cœur de l'activité du Syndicat mixte Sarthe Numérique, notamment dans ses échanges avec le délégataire de service public Sartel.
- On peut citer quelques réalisations, fruits des réflexions croisées des entreprises privées et des territoires, au sein des instances du syndicat :
- Le lancement d'une offre attractive pour les entreprises "I love la fibre" ;
- La création d'une offre spécifique à destination des collectivités territoriales, sous forme de droit irrévocable d'usage (ci-après DIU), permettant de réduire les charges de fonctionnement liées au numérique par des engagements de long terme tout en améliorant le service ;
- La Sarthe est parmi les premiers départements à avoir réalisé le raccordement de l'ensemble des collèges publics sarthois par la mobilisation des DIU ;
- Le raccordement de l'ensemble des lycées publics sarthois par la Région des Pays de la Loire, en mobilisant le même modèle économique que pour les collèges publics.

▪ ***La Sarthe répond aux nouveaux risques de fracture numérique***

En 2011, alors que l'État a lancé un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) pour le déploiement par les opérateurs privés d'un nouveau réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final, le Département a refusé qu'une partie des territoires sarthois soit délaissée. Il a donc décidé de confier à son Syndicat mixte Sarthe Numérique l'élaboration, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Sarthe (ci-après SDTAN), avec

pour objectif de définir une solution permettant d'éviter une nouvelle fracture numérique sur les territoires.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique souhaitée par le Département a été facilitée par la disponibilité des infrastructures construites dans le cadre du premier contrat de DSP à partir de 2004, confirmant, ainsi, la justesse des choix faits 10 ans auparavant et la nécessité, pour réussir la transition des territoires, de se mobiliser sur une politique de long terme, parfois difficile à valoriser, mais répondant de manière efficace aux enjeux.

Depuis 2015, en application du SDTAN, Sarthe Numérique déploie le réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final sur tous les territoires délaissés par les opérateurs. Pour ce faire, le Syndicat mixte a fédéré l'ensemble des Communautés de communes. Le Département a fixé pour objectif à Sarthe Numérique la desserte prioritaire des territoires ruraux ne bénéficiant pas d'un niveau de service ADSL satisfaisant. Pour répondre à cet objectif, Sarthe Numérique s'est défini les objectifs suivants dans le cadre du premier projet.

▪ ***Une solution originale au profit des territoires ruraux***

- La création du réseau structurant permettant d'assurer la desserte prioritaire de tous les territoires :
 - 60 nœuds de raccordement optique (NRO) ;
 - 202 points de mutualisation (PM) ;
 - Le réseau de transport entre ces éléments stratégiques du réseau fibre ;
 - Le complément du réseau de collecte construit dans le cadre de la première DSP.
- La création du réseau de desserte pour 40 % de la population ne disposant pas d'un service ADSL de qualité.

Tout en finançant les investissements permettant de limiter la fracture numérique sur les territoires, avec ses partenaires que sont le Département, les Communautés de communes, la Région, l'État et les fonds structurels européens, Sarthe Numérique est resté attentif à l'évolution du contexte national et s'est saisi, dès 2017, des nouvelles appétences exprimées par les opérateurs d'infrastructures pour participer à la construction, au financement et à l'exploitation des réseaux de desserte en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final.

▪ ***Accélération du déploiement et réduction de la mobilisation des financements publics***

Le 18 décembre 2018, sur la base des consultations engagées mi-2017, Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte Sarthe Numérique, a signé une nouvelle DSP avec Sartel THD, prévoyant les dispositions suivantes :

- La reprise en exploitation pour 30 ans de l'ensemble des infrastructures construites par Sarthe Numérique depuis sa création en 2004 ;

- L'engagement à construire, à financer et à exploiter l'ensemble des infrastructures nécessaires, pour assurer la desserte en fibre optique de l'ensemble des sarthois délaissés par les opérateurs privés ;
- L'engagement à être un acteur de référence pour la mobilisation des infrastructures au service du développement des usages, pour les acteurs économiques et pour l'ensemble de la population.

Le nouveau contrat de DSP permet au Département :

- De s'engager pour une couverture intégrale des territoires au plus tard au 31 décembre 2022 ;
- De réduire de 70 % la participation publique nécessaire à la réalisation de cette couverture intégrale des territoires ;
- D'accélérer la mise en œuvre des solutions pour permettre aux habitations les plus isolées de bénéficier d'un service fibre optique ;
- De garantir à l'ensemble des territoires une prise en compte de leurs besoins numériques pour les 30 prochaines années.

▪ ***Un impact toujours plus important pour les sarthois***

Les services rendus par Sarthe Numérique sur le territoire sont en constante augmentation. Alors que fin 2008, 15 000 usagers mobilisaient les solutions proposées par Sarthe Numérique, ils sont à fin 2020 plus de 50 000 usagers à mobiliser ces solutions et les projections liées à la mise en œuvre du contrat de DSP prévoient à terme plus de 190 000 usagers, utilisant les solutions déployées par Sarthe Numérique.

▪ ***Une histoire de femmes et d'hommes***

Au-delà des chiffres, le numérique c'est également des équipes mobilisées depuis le début des années 2000 :

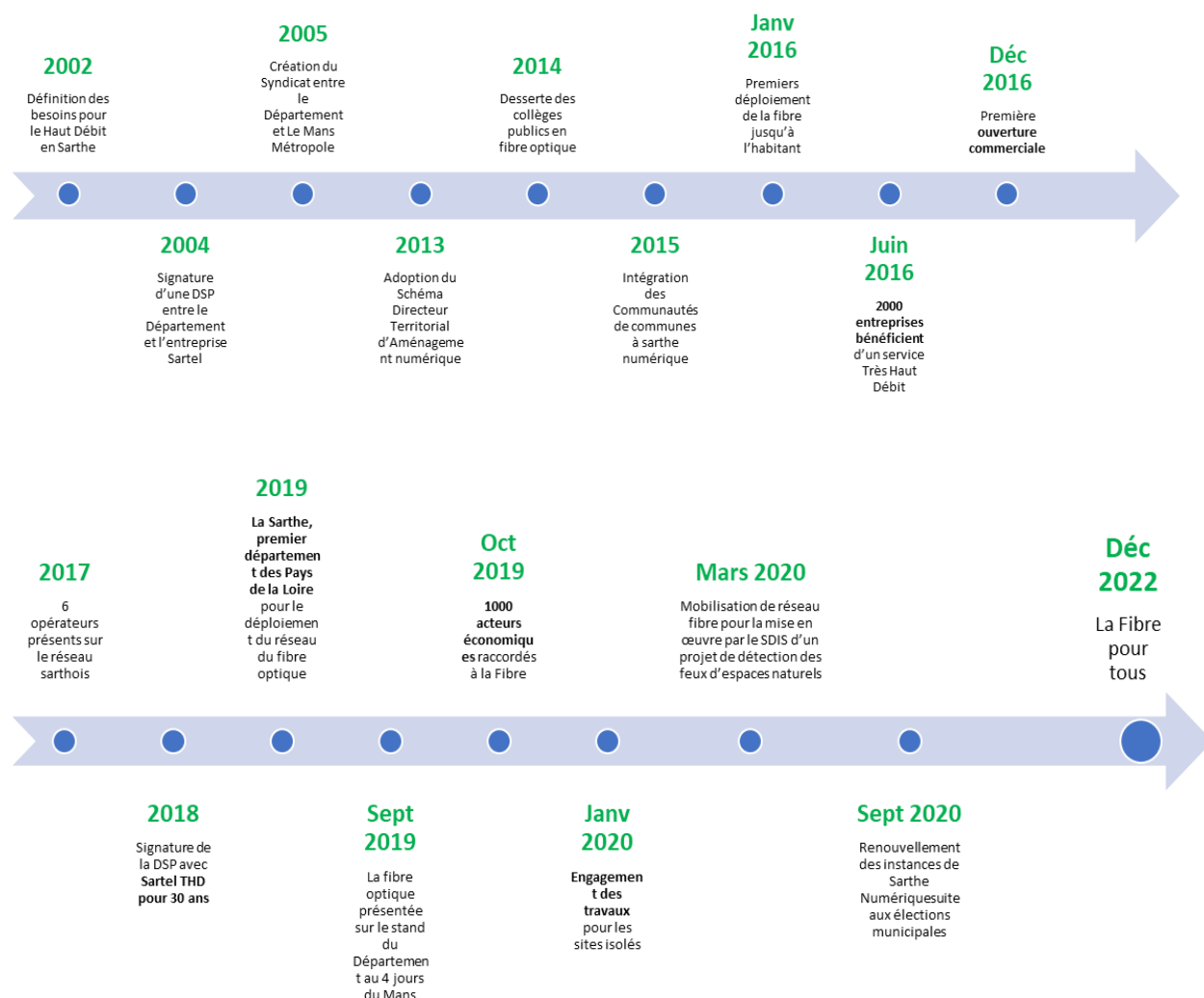
- Au sein du Conseil départemental et des services ;
- Au sein du Comité syndical de Sarthe Numérique, qui fixe les orientations ;
- Au sein des équipes de Sarthe Numérique, qui élaborent les solutions techniques et économiques et les mettent en œuvre ;
- Au sein des équipes d'Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), qui participent au quotidien aux missions de Sarthe Numérique ;
- Au sein des équipes du délégataire de service public Sartel THD ;
- Au sein des entreprises intervenant sur le projet.

Depuis sa création, Sarthe Numérique a toujours porté une attention particulière à l'opportunité que représente le déploiement du numérique, pour favoriser la formation et l'insertion des jeunes et des publics en difficulté. Depuis la mise en place, en 2015, du marché de travaux et pour le déploiement du réseau fibre optique, dans le cadre de la DSP, Sarthe Numérique a demandé à ses prestataires de s'engager sur :

- 9 000 heures de formation ;
- 54 000 heures d'insertion ;

Le contrôle des engagements pris par les prestataires est assuré par Sarthe Numérique, en mobilisant l'expertise des équipes du Département, spécialistes de la formation et de l'insertion.

En 2020, malgré la crise sanitaire, Sarthe Numérique a maintenu son objectif d'accueillir dans ses équipes un stagiaire en formation à l'IUT de Rennes.



2. Forme juridique

Le Syndicat mixte Sarthe Numérique exerce la compétence facultative pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques sur le territoire, prévue au I de l'article L.1425-1 du Code CGCT, pour le compte de ses membres. La compétence des membres est transférée au moment de leur adhésion. Les Communautés de communes souhaitant adhérer au Syndicat doivent donc, au préalable, s'être vu transférer la compétence L.1425-1 de ses communes-membres.

Le Syndicat mixte exerce également la compétence L.1425-2 du CGCT, transférée par le Département, qui permet à l'initiative des collectivités territoriales l'élaboration des SDTAN.

3. Les membres du Syndicat mixte

Sarthe Numérique est un établissement public créé officiellement par arrêté préfectoral le 7 mars 2005, composé du **Département de la Sarthe** et de la **Communauté Urbaine Le Mans Métropole**, ses deux membres fondateurs.

Au 31 décembre 2020, **15 Communautés de communes** et 2 communes sont adhérentes au Syndicat mixte. [cf. *annexe 1 - Adhésion des membres*] :

- La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ;
- La Communauté de communes Sud Sarthe ;
- La Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé ;
- La Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ;
- La Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen ;
- La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;
- La Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise ;
- La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ;
- La Communauté de communes du Pays Fléchois ;
- La Communauté de communes Maine Saosnois ;
- La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe ;
- La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe ;
- La Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau ;
- La Communauté de communes du Val de Sarthe ;
- La Communauté de communes Orée du Bercé Bélois ;
- La commune de Villeneuve-en-Perseigne ;
- La commune de Chenay

La Région des Pays de la Loire a la qualité, par arrêté préfectoral du 7 juin 2016, de membre associé du Syndicat mixte, avec voix consultative.

4. Les élus du Syndicat mixte

Suite au deuxième tour des élections municipales organisé le 28 juin 2020 et à la réunion d'installation du Comité syndical du 11 septembre 2020, le Comité était composé, au 31 décembre 2020, de 53 membres titulaires et autant de suppléants :

- 5 délégués représentant le Conseil départemental de la Sarthe ;
- 3 délégués représentant la Communauté Urbaine Le Mans Métropole ;
- 43 délégués représentant les EPCI et communes ;
- 2 délégués représentant la Région des Pays de la Loire (voix consultatives).

5. Le Président du Syndicat mixte :

- Monsieur Dominique LE MÈNER

6. Les Vice-présidents du Syndicat mixte

- Madame Martine CRNKOVIC, 1^{ère} Vice-présidente de Sarthe Numérique issue des délégués du Département ;
- Monsieur Yvan GOULETTE, 2^{ème} Vice-Président de Sarthe Numérique issu des délégués de Le Mans Métropole ;
- Monsieur David CHOLLET, 3^{ème} Vice-président de Sarthe Numérique issu des délégués des EPCI.

7. Les membres du Bureau:

- Monsieur Dominique LE MÈNER, le Président (membre de droit) ;
- Madame Martine CRNKOVIC, la 1^{ère} Vice-présidente (membre de droit) ;
- Monsieur Yvan GOULETTE, le 2^e Vice-président, (membre de droit) ;
- Monsieur David CHOLLET, la 3^e Vice-président, (membre de droit) ;
- Monsieur Fabien LORNE, délégué issu du Département ;
- Monsieur Jean-Louis CLÉMENT, délégué issue des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Les instances de Sarthe Numérique seront à nouveau renouvelées en septembre 2021, suite aux élections cantonales de juin 2021.

8. Activité du Comité syndical de Sarthe Numérique

Le Comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires du Syndicat mixte.

En 2020, le Comité syndical de Sarthe Numérique a pris 56 délibérations lors de 4 comités :

En application des mesures sanitaires visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales afin de faire face à l'épidémie de covid-19, deux réunions du Comité syndical de Sarthe Numérique ont été maintenues et se sont déroulées par visioconférence via l'outil Microsoft Teams.

- Séance du 25 juin 2020 ;
- Séance du 11 septembre 2020 ;
- Séance du 3 novembre 2020 (en visioconférence) ;
- Séance du 10 décembre 2020 (en visioconférence).

[cf. annexe 2 - Décisions 2020 du Comité syndical de Sarthe Numérique]

II. 2020 : UNE BONNE ANNÉE MALGRÉ TOUT

▪ La pertinence du modèle à l'épreuve du quotidien

La mise à disposition de services numériques performants aux acteurs économiques et à l'ensemble de la population est un enjeu prioritaire pour les territoires que le Département de la Sarthe a su identifier dès le début des années 2000.

La crise sanitaire et la période de confinement du printemps 2020 ont confirmé la pertinence des choix faits. La Sarthe est un territoire résilient en matière de services numériques à la population, du fait de la mobilisation des infrastructures structurantes construites depuis 2005 pour apporter la fibre optique à l'usager final en zone rurale, dans les secteurs où l'ADSL était déficient.

Le modèle de déploiement proposé, d'un réseau dans les zones les plus fragiles, a été initié par le Département rejoint par les EPCI volontaires.

Au 31 décembre 2020, 78 189 prises étaient déployées avec des résultats de commercialisation supérieurs aux prévisions.

Par ces résultats concrets, la Sarthe a démenti les scénarios proposés par ceux qui voulaient nous convaincre d'adopter, en zone rurale, une solution différente des réseaux fibre optique déployés dans les grandes agglomérations.

La négociation et la contractualisation de la Délégation de Service Public (DSP), en décembre 2018, ont été facilitées par l'engagement de longue date du Département et des EPCI au service des territoires.

Le choix d'une construction et d'une exploitation du réseau au plus près du territoire, par des entreprises implantées en Sarthe, a été déterminant pour assurer la continuité du service pendant toute la période de crise sanitaire et pour faciliter la reprise de l'activité avant même l'annonce officielle de la fin du confinement.

▪ 2020 au quotidien

Les épisodes de canicule de l'été 2020 ont également été une période éprouvante pour les équipes en charge d'assurer la continuité des services numériques. La tête de réseau de Sartel THD, implantée depuis 2005 sur un site de la gare Sud au Mans, a été très fortement sollicitée, puisque pendant quelques heures la température des locaux techniques a été légèrement supérieure aux normes, sans que cet événement ait d'incidence majeure, sur l'ensemble des clients hébergés dans ses locaux et pour les 2 500 acteurs économiques et les 40 000 foyers sarthois qui utilisent le réseau au quotidien. Cependant, suite à cet événement, Sarthe Numérique a sollicité Sartel THD pour que soit organisé, dans les plus brefs délais, un audit complet des événements survenus pendant la période caniculaire, afin que toutes dispositions soient prises pour pouvoir faire face à de nouvelles difficultés de ce type.

Les équipes de Sarthe Numérique ont participé à la journée organisée par le Conseil départemental pour les nouveaux élus, le 9 juillet 2020, suite au renouvellement des exécutifs municipaux.

Le 29 septembre 2020, Sartel THD a organisé le second séminaire des élus sarthois (salon CONNECT 2020) sur le numérique, dans le cadre des engagements contractuels.

L'affluence à ces réunions a été importante et ces rencontres ont été l'occasion pour les équipes de Sarthe Numérique, suite au renouvellement des exécutifs municipaux, de présenter les bases de l'action qui doit nous permettre d'apporter la fibre optique à tous les sarthois sur l'ensemble des territoires délaissés par les opérateurs.

Sarthe Numérique a été partenaire de la rencontre CONNECT organisée au Mans par l'Agence de développement économique des Pays de la Loire, le mardi 29 septembre 2020 au MMArena.

Sarthe Numérique sera régulièrement présent à cette manifestation annuelle, qui permet de mettre en valeur l'action du Département pour soutenir les acteurs économiques dans la transition numérique de leurs activités.

- ***La communication reste une priorité***

Une nouvelle version du site lafibrearrivechezvous.fr a été mise en ligne pour permettre à tous les sarthois d'être informés sur le déploiement du réseau et de tester leur éligibilité. Ce site est un outil d'information et de communication apprécié des élus et des sarthois.

La crise sanitaire n'a pas permis aux équipes de Sarthe Numérique de poursuivre la démarche d'information de la population sous forme de réunions publiques. Un seul forum du numérique a été organisé en 2020. Ces réunions publiques permettaient à une large frange de la population de s'informer sur les nouveaux services disponibles, suite au déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final et sur les dispositions à prendre pour pouvoir bénéficier de ces nouvelles opportunités.

La situation particulière de l'année 2020 a renforcé les besoins d'information directe de la population et en l'absence des réunions publiques, les demandes d'information ont bien souvent été reportées sur les élus de terrain, sur les services en charge de l'accueil dans les mairies ou directement sur les secrétaires de mairie dans les communes de taille plus modeste.

En complément de la refonte du site lafibrearrivechezvous.fr, Sarthe Numérique a donc organisé, en partenariat avec le Centre de gestion de la Sarthe et avec l'Association des Maires, Adjoints et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe (AD72), des réunions spécifiques d'information à destination des personnels en charge de l'accueil dans les mairies et des élus. L'objectif étant de donner aux participants à ces réunions les bases permettant de répondre aux demandes d'information des citoyens.

En novembre 2020, la première session a concerné 7 communes et 7 secrétaires de mairie.

Cette action est poursuivie en 2021 du fait de la demande croissante, liée pour partie au bouche-à-oreille des participants qui ont apprécié la qualité des échanges. L'objectif pour 2021 serait de répondre aux demandes de 180 communes, en formant par visioconférence 300 agents et élus communaux.

La réunion d'information se déroule en visioconférence sur une durée d'une heure et demie. Le respect de ce format permet de mobiliser, sur ce temps de formation, les acteurs travaillant au

plus près du terrain et qui ne disposent pas toujours de créneaux dans leur emploi du temps pour aborder des sujets spécifiques.

Au cours de ces échanges sont abordés les points suivants :

- Le déploiement du réseau :
 - les études,
 - l'élagage,
 - la mobilisation des infrastructures existantes ;
- Le raccordement au réseau :
 - le site d'éligibilité,
 - la base adresse,
 - le rôle des opérateurs ;
- Les bons réflexes en cas de panne :
 - l'opérateur choisi par le client final, seul interlocuteur du client,
 - la remontée d'information en cas de dégradation constatée sur le réseau.

L'objectif de la réunion est d'abord de répondre aux interrogations des participants. Sarthe Numérique a donc fait le choix de multiplier ce type de réunion, tout en limitant le nombre de participants. Cette organisation permet également aux acteurs du terrain d'identifier les interlocuteurs de Sarthe Numérique pouvant éventuellement être sollicités pour régler des problèmes plus complexes.

▪ ***Des opérateurs commerciaux qui ne jouent pas encore pleinement leur rôle***

Les quatre opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN) sont, à fin décembre 2020, présents sur le réseau. On peut cependant regretter que l'ouverture de services sur l'ensemble du réseau, par ces opérateurs de service d'envergure nationale, ne soit pas plus rapide. Il leur appartient de déployer leurs propres infrastructures d'activation, puisqu'ils font le choix de ne pas utiliser le service d'activation proposé par Sarthe Numérique et Sartel THD.

À l'inverse, Sarthe Numérique constate avec satisfaction que neuf opérateurs de proximité sont présents, dès l'ouverture commerciale d'une nouvelle poche, pour la desserte de leurs clients. Le service rendu par ces opérateurs de proximité n'a pas posé de difficulté en 2020 et les offres commerciales correspondantes sont tout à fait comparables avec les pratiques du marché et peuvent être consultées sur le site lafibrearrivechezvous.fr.

En 2020, les difficultés suite à la réalisation des raccordements aux réseaux fibre optique par les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN) se sont multipliées.

Ils réalisent eux-mêmes les raccordements entre le réseau de Sarthe Numérique et le domicile de leurs clients. La réalisation de ces travaux nécessite une intervention des sous-traitants des opérateurs dans les infrastructures de Sarthe Numérique exploitées par Sartel THD et en particulier dans les armoires de rue. L'absence de maîtrise des sous-traitants par les opérateurs entraîne

des dégradations inacceptables sur le réseau. Une vigilance particulière est mise en place sur ce sujet mais la réglementation interdit d'interférer dans la relation client/opérateur.

Les élus de terrain sont régulièrement sollicités pour des dossiers non finalisés par les opérateurs commerciaux et Sarthe Numérique constate trop souvent que les prestataires des opérateurs ne réalisent pas les raccordements dès lors qu'une difficulté même mineure se présente. Cette situation pourrait être sans impact pour les demandeurs si les opérateurs commerciaux, en application de la réglementation, faisaient remonter à Sartel THD, exploitant du réseau, la non-réalisation du raccordement. Malheureusement, les opérateurs commerciaux, compte tenu de la dynamique de la demande, se contentent de réaliser les raccordements ne posant pas de difficultés et laissent sans information leurs clients, parfois pendant plusieurs mois. Pour faire avancer leur dossier, les particuliers et même les acteurs économiques, se retrouvent donc contraints de solliciter, par l'intermédiaire des élus, Sarthe Numérique.

Bon nombre de problèmes peuvent être réglés par un simple changement d'opérateur et la vision nouvelle d'un prestataire, intervenant sur le terrain. En cas de blocage plus sérieux, Sarthe Numérique et Sartel THD ne sont autorisés à intervenir qu'après le signalement d'un blocage par un opérateur commercial. Cette situation est parfois difficile à comprendre pour le particulier.

Compte tenu du dispositif mis en œuvre par la réglementation, Sarthe Numérique et Sartel THD ne sont pas en mesure de quantifier le nombre réel de difficultés rencontrées par les demandeurs.

- ***Sarthe Numérique et Sartel THD aux avant-postes en cas de difficulté***

Chaque fois qu'un problème remonte à Sarthe Numérique, le dossier fait l'objet d'un suivi jusqu'au règlement, qui peut prendre parfois plusieurs mois, voire plus, lorsque le blocage est dû à une situation ancienne et dont le règlement ne relève pas de la compétence de Sarthe Numérique. Les remontées de terrain faites par les différents opérateurs d'infrastructures auprès des services de l'État, sur ces difficultés anciennes et qui ne peuvent être réglées dans le cadre du déploiement du réseau FttH, ont sensibilisé les équipes de l'Agence Nationale de la Cohésion du Territoire (ci-après ANCT) et des réflexions sont en cours pour la mobilisation de crédits supplémentaires, afin de régler ces situations délicates sous le vocable « raccordements complexes ».

Sarthe Numérique prend une part active aux réflexions menées par l'ANCT sur cette question des « raccordements complexes ».

Quelles que soient les difficultés rencontrées, le respect par les opérateurs commerciaux de leurs obligations réglementaires est un enjeu essentiel pour les prochaines années, afin de faciliter une perception positive de la qualité des services par l'ensemble de la population.

La qualité du service est la combinaison des efforts faits par le gestionnaire d'infrastructure, pour mettre à disposition des opérateurs commerciaux une infrastructure de qualité, et des efforts faits par les opérateurs commerciaux, pour traiter rapidement les attentes de leurs clients. Le gestionnaire d'infrastructure (Sartel THD) a développé, avec sa maison-mère Axione, un système d'information fiable, permettant de tracer les demandes des opérateurs et la réalisation des interventions. Et même si des progrès peuvent être accomplis sur certains sujets, la prestation du gestionnaire d'infrastructure, est satisfaisante.

Les témoignages reçus, par les clients subissant des interruptions de service et par ceux ne pouvant pas être raccordés dans un délai acceptable par leurs opérateurs, montrent qu'il existe des marges d'amélioration importantes pour le service qu'ils rendent. Sarthe Numérique note en particulier des délais extrêmement longs entre le constat d'un problème sur le réseau par les opérateurs commerciaux, et le signalement de ces difficultés au gestionnaire d'infrastructure. Cette situation est parfois aggravée par les opérateurs ayant peu l'habitude de déployer des services sur des infrastructures dont ils ne sont pas propriétaires et gestionnaires.

- ***Poursuite du déploiement***

En 2020, Sarthe Numérique et Sartel THD ont poursuivi, conformément aux engagements pris, les démarches pour permettre le raccordement à la demande des sites isolés, dont la desserte en fibre optique n'avait pas été réalisée dans le cadre du déploiement initial, compte tenu des budgets mobilisés par Sarthe Numérique. Le délai de six mois prévus n'a pas toujours été respecté, mais l'industrialisation du processus est en cours et les premières personnes raccordées, dans le cadre de ce dispositif, mesurent la pertinence de la solution proposée, alors qu'ils ont des habitations très éloignées des communes rurales ayant fait l'objet d'un déploiement.

Durant toute l'année 2020, en dehors du premier confinement, le déploiement du réseau s'est poursuivi essentiellement sous la maîtrise d'ouvrage de Sarthe Numérique. Les premières études pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Sartel THD ont été engagées.

La Sarthe bénéficie pleinement de la performance de l'outil industriel, mis en place par Axione, pour répondre aux obligations contractuelles, dans le cadre du marché de travaux puis dans le cadre de la DSP. Et l'on peut mesurer l'avance prise par le Département de la Sarthe sur les autres territoires de la Région en consultant les données et la carte de l'Observatoire du numérique de l'ARCEP.

Cependant des difficultés importantes pour accélérer le déploiement ont persisté, dont la résolution n'a pas été facilitée par la crise sanitaire. Sarthe Numérique et Sartel THD ont dû faire face à des difficultés pour mobiliser des entreprises en capacité de réaliser les travaux. Les études validées en cours d'années n'ont pu être toutes engagées en travaux, faute de pouvoir mobiliser les équipes de terrain suffisantes.

Le raccordement des entreprises au réseau fibre optique, pour faciliter la transition numérique de leur activité, a été poursuivi tout au long de l'année 2020. Par cette action essentielle, Sarthe Numérique soutient le développement économique des territoires. Plus de 2 500 entreprises sont raccordées au réseau Sartel THD. Ce chiffre est extrêmement important et montre tout l'intérêt du projet sarthois pour les entreprises.

La commercialisation du réseau s'est accélérée suite au constat fait par la population, dans le cadre de la crise sanitaire.

III. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PRÉVUES AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La crise sanitaire n'a pas permis à Sarthe Numérique de réaliser l'ensemble de son programme 2020. Pendant toute la période de confinement, les équipes de Sarthe Numérique, d'Axione et de Sartel THD se sont mobilisées pour préparer la reprise de la construction des réseaux sur le domaine public, afin de limiter le retard de la mise à disposition des services à la population.

Au-delà de la construction sur le domaine public, le constructeur du réseau doit fournir à Sarthe Numérique tous les documents permettant d'assurer l'exploitation du réseau pendant les 30 prochaines années. Cette partie du projet étant essentielle, une part non négligeable de la rémunération des prestations ne sera débloquée qu'après fourniture de l'ensemble de ces éléments, par le constructeur et après vérification par Sarthe Numérique. Dans le cadre des dispositions prises pour limiter l'impact de la crise sanitaire, la constitution de ces dossiers d'exploitation des ouvrages, leur complétude et leur vérification, n'ont pas été considérées comme prioritaires et ont pris du retard.

L'exécution de l'ensemble de ces prestations va donc se poursuivre en 2021.

Dans le cadre du marché de travaux, Sarthe Numérique va terminer les déploiements en 2021, y compris la fourniture de l'ensemble de la documentation permettant une exploitation pérenne du réseau, sur les 202 points de mutualisation qui, en 1ère phase du projet, ont été repérés comme prioritaires, du fait du mauvais service de connexion Internet sur ces territoires.

Sarthe Numérique a notifié le 07 juillet 2020 à Sartel THD l'affermissement de la Mission n° 3A, qui vient finaliser les engagements d'une desserte intégrale du territoire. Dans ce cadre, Sartel THD, s'engage à assurer la poursuite et l'achèvement du déploiement du Réseau FttH sur le périmètre d'intervention publique. Cette Mission n° 3A est décrite à l'article 16.1 de la convention. Il s'agit donc d'un engagement du délégataire de couvrir intégralement le territoire, sous réserve du versement par Sarthe Numérique d'une subvention d'un montant maximum de vingt-six millions d'euros (26 000 000,00 €), conformément à l'article 29 de la Convention.

Dans ce cadre, en amont de la signature de la convention, les services de Sarthe Numérique ont échangé avec les services de la Mission Très Haut Débit afin de mobiliser les subventions du Fonds pour la Société Numérique (ci-après « FSN ») et de financer cette Mission.

Un nouveau cahier des charges ayant été publié pour l'attribution des aides du FSN le 20 février 2020, les services de Sarthe Numérique, accompagnés de leurs assistants à maîtrise d'ouvrage, ont rencontré les services de la Mission Très Haut Débit. La participation publique de l'État sera d'un montant maximum de cinq millions-cent-trente-et-un-mille euros (5 131 000,00 €) comme évoqué dans le rapport n° 12 du 25 juin 2020, relatif au plan de financement.

Sarthe Numérique a régulièrement informé les services de la Région et les services de l'État au niveau régional, de l'évolution de ce dossier. Comme évoqué dans le rapport n° 12 précité relatif au plan de financement des infrastructures, la Région contribuera également à la mise en œuvre de cette Mission n° 3A.

Le 19 novembre 2020, le Comité Syndical a approuvé, par la délibération n° 2, le projet d'avenant n° 2 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement,

la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe. Cette délibération autorise ainsi le Président du Syndicat mixte à signer le projet d'avenant n° 2 à la convention de concession, signature rendue effective le 05 février 2021.

Le projet d'avenant n° 2 à la convention a donc pour objet de tirer les premiers enseignements de la crise sanitaire en matière d'organisation, pour répondre au plus vite à l'ensemble des besoins du territoire.

En premier lieu, dans le cadre du projet d'avenant n° 2, le Délégué, Sartel THD, s'engage à augmenter de 20 % les efforts consentis en matière d'insertion de publics en difficulté et de formation dans les activités économiques et ce afin de renforcer et pérenniser l'activité et le partenariat avec le tissu des entreprises locales

En deuxième lieu, le projet intègre des jalons mensuels à la place de jalons annuels comme prévu dans la convention. Cette nouvelle organisation permet de mieux maîtriser l'échéance de fin 2022 et apparaît désormais nécessaire pour accroître la réactivité des équipes en cas de décalage entre les engagements et la réalité constatée sur le terrain.

En troisième lieu, le projet d'avenant met en place un dispositif rigoureux et innovant pour le suivi des prises éventuellement non déployées faute de délivrance des autorisations.

En quatrième lieu, le projet d'avenant n° 2 est également l'occasion de fixer un cadre performant, pour la construction en Sarthe, d'un local technique et d'hébergement de données répondant aux normes internationales les plus exigeantes.

Dans ce cadre, l'avenant n° 2 prévoit l'insertion dans la convention d'une nouvelle option de mise en œuvre d'une tête de réseau permettant de répondre plus efficacement aux nouvelles exigences et spécificités du réseau.

Sartel THD sera en charge de construire cet équipement et de l'exploiter durant toute la durée de la convention. Sarthe Numérique assurera le financement de cet équipement et percevra en contrepartie une redevance d'occupation du domaine et un intéressement constitué d'une partie fixe, qui permettra à Sarthe Numérique de faire face à ses obligations d'emprunt pour cette partie spécifique du projet, et d'une partie variable en fonction des résultats obtenus.

En cinquième lieu, le projet d'avenant n° 2 est l'occasion de renforcer les capacités de Sarthe Numérique pour répondre aux attentes de l'ensemble de la population en introduisant, dans la convention, le principe de construction de génie civil, permettant de déployer la fibre optique pour les habitations et les entreprises qui n'en seraient pas pourvues.

En sixième et dernier lieu, ce projet d'avenant n° 2 a également les objectifs suivants :

- Répondre aux attentes des collectivités locales en matière d'objets connectés ;
- Mettre en œuvre un régime de publication du compte-rendu de mise à disposition (CR MAD) anticipé pour raccourcir le délai d'ouverture commerciale des zones déployées et optimiser ainsi les délais entre la construction d'une ZAPM et son ouverture commerciale ;

- Compléter le régime de prise en charge de la taxe foncière par le Délégué pour les ouvrages assujettis appartenant au Syndicat ;
- Procéder à une modification du catalogue de service et de la grille tarifaire figurant respectivement en Annexes n^{os} 06.4 et 06.3 de la Convention ;
- Encadrer la réalisation des ouvrages résiduels de la phase 1 par le Délégué. Il s'agit principalement d'ouvrages n'ayant pas pu être établis suite à des problématiques d'obtention d'autorisations et de convention ou ayant dû être différés ; ce sujet étant différent de la réalisation des raccordements à la demande, qui est traitée dans des dispositions spécifiques du contrat ;
- Définir des conditions sécurisées de raccordement et d'intervention dans le cas d'une proximité de fils nus électriques.

IV. LA COMMERCIALISATION EN 2020

1. *Tableau de bord*

	2018	2019	2020
Nombre de clients ADSL	32 751	31 675	28 989
Nombre de clients FTTH	3 772	8 176	19 970
Nombre de clients FTTH raccordés par année	2 928	4 291	11 794
Nombre de prises ouvertes commercialement ¹	25 587	41 425	61 577
Nombre de communes impactées significativement par les études	114	36	74
Nombre de clients Wimax ou satellite ²	1 570	1 002	636
Parc Entreprises et Secteur public	2359	2536	2 546
Part des opérateurs locaux dans les PDC de l'année (%)	65	57	70
Nombre de km de fibres	939	6023	8 326
Nombre de ZAE raccordées	137	137	137

¹ Nombre de prises ajustées sur les années antérieures au regard de l'évolution du projet global FTTH sarthois

² Abonnés WiMax uniquement pour 2019 et 2020

Un tableau de bord détaillé est présenté en *annexe 3* du présent compte rendu annuel d'activité 2020.

L'impact du déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final est clairement identifiable en 2020 :

- En deux ans, entre 2018 et 2020, le nombre de clients des opérateurs utilisant les infrastructures de Sarthe Numérique exploités par Sartel THD est passé de 40 000 à 53 000 ;
- La part des services fibre optique pour les particuliers est passée sur la même période de moins de 10 % à près de 40 % ;
- Les services alternatifs à l'ADSL : WiMax et satellite ont baissé de moitié.

Dans quelques années, le nombre de clients des opérateurs utilisant les infrastructures de Sarthe Numérique, exploitées par Sartel THD en Sarthe, sera supérieur aux clients dépendants des infrastructures exploitées par les opérateurs privés.

2. *Le marché Grand public*

Sur le territoire Sarthe Numérique propose des connexions fibre optique, ADSL, WiMax, satellite. Au total, c'est plus de 50 000 contrats gérés par les opérateurs qui utilisent le réseau départemental.

28 989 lignes ADSL sont activées à fin 2020, pour une prévision qui était de 30 759 dans les prévisions comptables.

Concernant le WiMax, on dénombre 636 clients au 31 décembre 2020 répartis sur 175 communes sarthoises. Le processus de fermeture progressive du service avec les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) sera activé courant 2021, au bénéfice des services FttH.

Pour le FttH, 19 970 clients finaux ont souscrit à une offre au 31 décembre 2020 contre 24 564 en prévisionnel. Cet écart est dû au niveau inférieur des prévisions de mise en commercialisation des lignes.

Au 31 décembre 2020, 11 794 nouveaux clients étaient raccordés au réseau fibre optique de Sarthe Numérique. 151 Points de Mutualisations étaient commercialement ouverts ce qui correspondait à 61 577 prises ouvertes commercialement au 31 décembre 2020.

78 réunions publiques de commercialisation ont été organisées sur le territoire depuis 2016 (4 réunions publiques en 2016, 15 en 2017, 30 en 2018 et 29 en 2019). En 2020, suite à l'impact des restrictions liées au contexte sanitaire, une seule réunion publique a pu être maintenue le 10 mars 2020 à Chantenay Villedieu (Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen), cet évènement a mobilisé 7 opérateurs pour environ 200 participants.



(Forum local du Numérique de Chantenay Villedieu le 10 mars 2020)

Les opérateurs étaient au nombre de 13, dont un fournisseur spécialisé dans le raccordement des très petites entreprises (par ordre d'arrivée sur le réseau) :

Ozone, Sarthe Fibre, Nordnet, K-Net, *Vidéofutur, Telwan, Coriolis, Orange, Free, Bouygues, iBloo, SFR, We Access.

Ainsi, 120 000 sarthois et plus de 22 000 collégiens se connectent chaque jour grâce à l'initiative prise par le Département en 2004.

3. Le marché Entreprise

Sarthe Numérique agit depuis 15 ans pour les acteurs économiques et les administrations.

2 546 entreprises ou services administratifs souscrivent une offre pro sur le réseau départementale.

1 139 de ces entreprises sont raccordées à la fibre optique.

Dans un souci de toujours mieux répondre aux attentes des entreprises, de nouvelles offres sont disponibles pour renforcer les opportunités, pour les acteurs économiques, de s'approprier les biens de l'économie numérique.

Sur le marché Entreprise, les prises de commandes ont diminué, comparées à 2019, avec une baisse de 30 % en volume et 20 % en valeur. Cependant, la prise de commande nette en valeur (création + modifications – résiliations) est en hausse de 40 %. 37 opérateurs internationaux, nationaux ou locaux ont été actifs sur le marché "entreprise" en 2020 avec au moins une prise de commande de création ou modification.

En 2020, sur 612 prises de commandes, 338 étaient des produits Fibre Entreprise (soit un taux de 60 %), les commandes ADSL et SDSL sont quant à elles majoritairement des résiliations, confirmant ainsi la tendance observée en cohérence avec le déploiement progressif de solutions FttH sur le territoire.

Le chiffre d'affaires généré sur ce marché est de 4 907 k€ (contre 5 039 k€ en 2019). Il est inférieur aux prévisions faites par Sartel THD à N-1 (5 660 k€).

Cette baisse s'explique notamment par une concurrence d'offres accrue face aux offres Fibres Entreprises. L'évolution du catalogue de service de Sartel THD (opéra business) devrait permettre d'inverser la tendance en 2021. En effet, les premières signatures des opérateurs avec ces nouvelles évolutions d'offres Opéra Business en conquête, ainsi que de l'introduction de l'offre Opéra Office, devraient permettre de regagner des parts de marché sur des entreprises de plus petite taille.

4. La Sarthe dans l'observatoire indépendant de l'ARCEP

L'Observatoire indépendant publié par l'Arcep (L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), autorité administrative indépendante, montre que les engagements pris par le Département, fin 2015, ont été respectés.

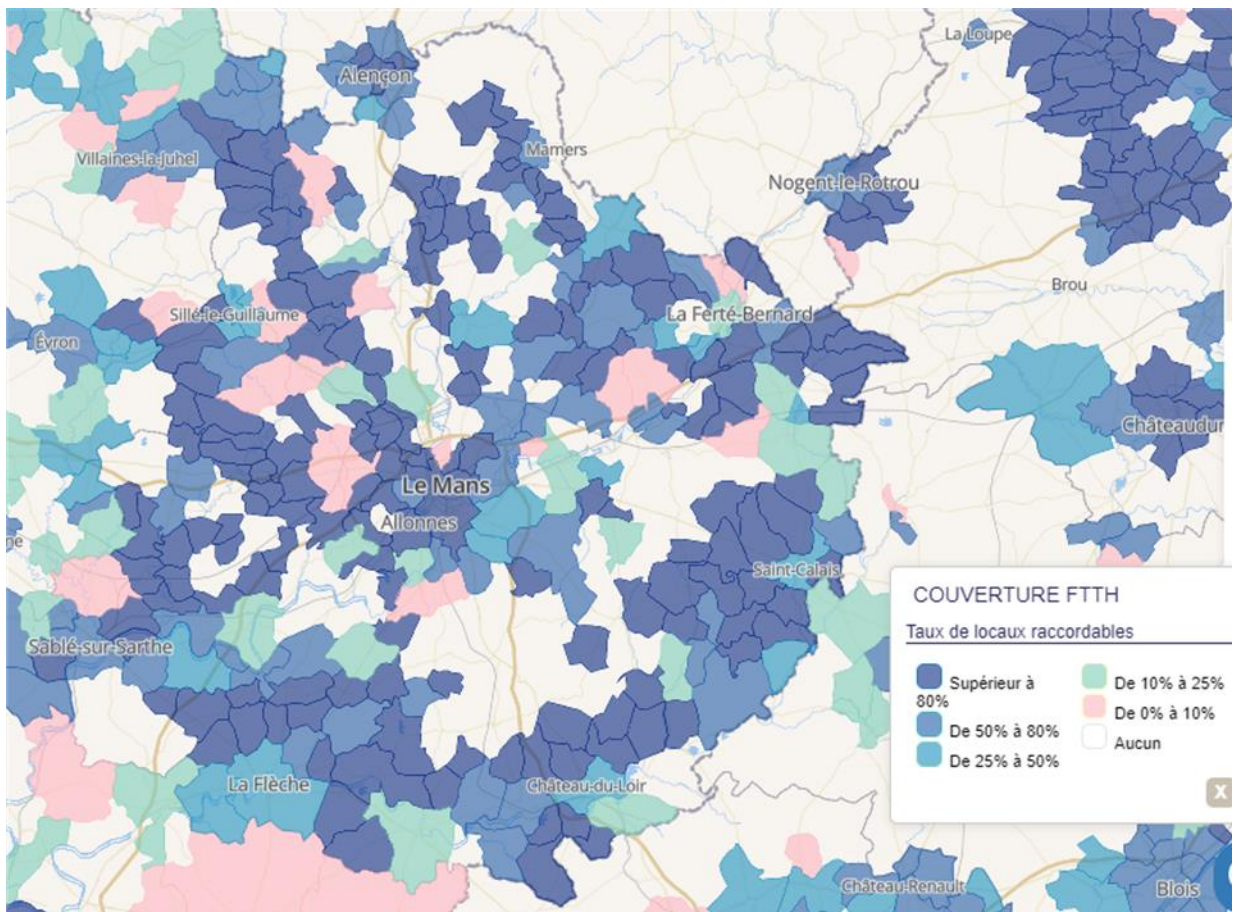
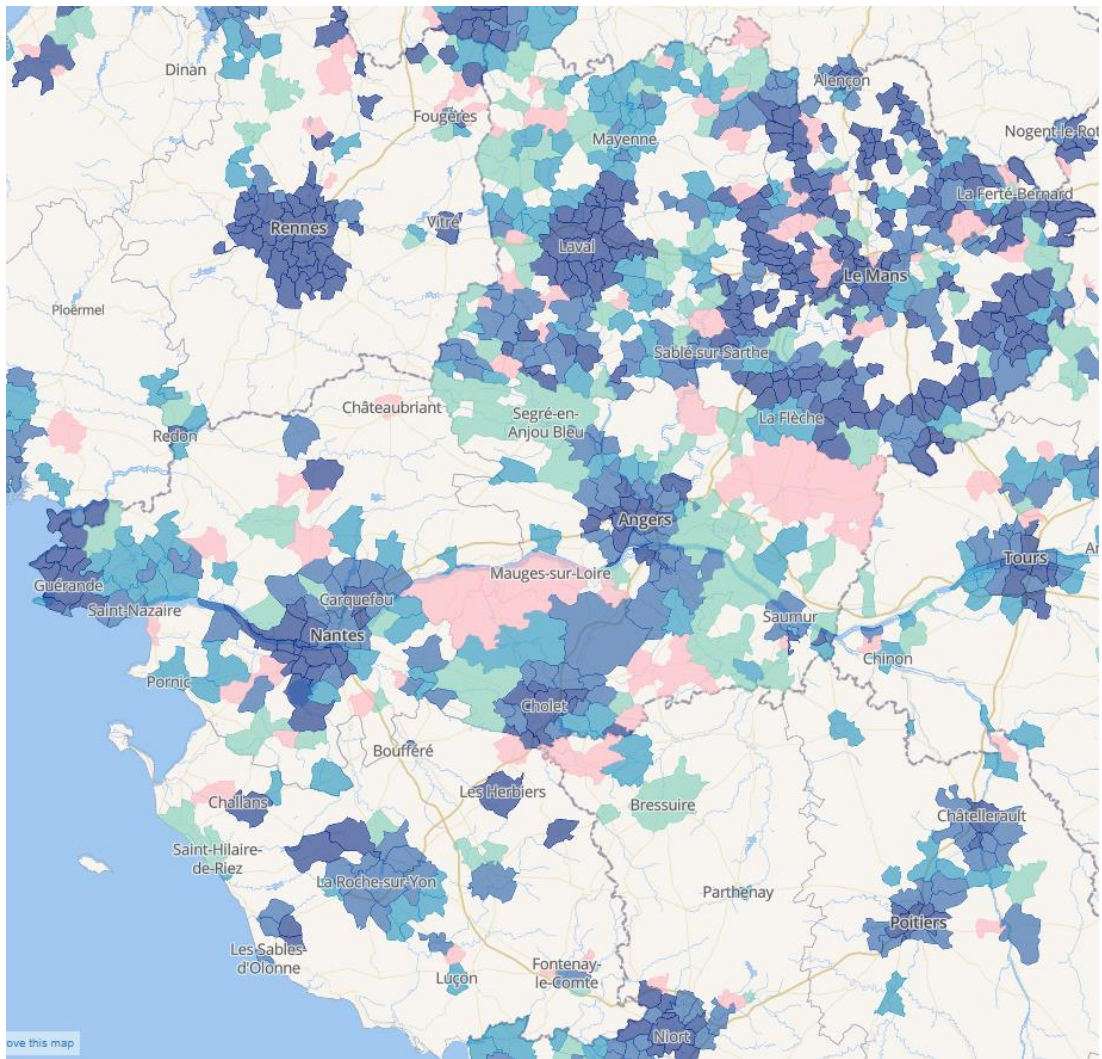
Au 31 décembre 2020, 78 189 prises sont raccordables et plus de 19 900 foyers sarthois sont déjà raccordés. Au-delà du nombre de prises, il est important de mesurer l'impact sur le territoire tout maître d'ouvrage confondu.

Le taux de couverture de la Sarthe est au 31 décembre 2020 de 57,48 %, au niveau régional ce taux est de 48,50 %.

155 communes sont couvertes à plus de 80 % en Sarthe, 45 communes sont couvertes à plus de 80 % sur le reste du territoire de la région.

144 communes rurales sont couvertes à plus de 80 % en Sarthe, alors que seulement 28 communes rurales sont couvertes à plus de 80 % sur le reste du territoire de la région.

Cartes des déploiements de la fibre (données au 31 décembre 2020) ↗



V. VOLET TECHNIQUE

L'année 2020 a été marquée, en premier lieu, par la pandémie mondiale qui a impacté directement le programme de déploiement et l'exploitation des réseaux. Sartel THD a été dans l'obligation d'arrêter tous ses travaux à l'annonce du premier confinement. Ainsi l'ensemble des équipes a stoppé ses activités dans l'attente de consignes précises pour garantir la sécurité et la santé des personnes.

Une organisation de gestion de crise a immédiatement été mise en place avec Sarthe Numérique par visioconférence. Des réunions hebdomadaires ont été instaurées à compter du 17 mars 2020 et jusqu'au 27 mai 2020. Lors de ces points, pilotés par Sartel THD, participaient Sarthe Numérique, la direction déploiement, les responsables exploitation et le préventeur local d'Axione. L'objet de ces réunions était de faire le point sur les protocoles sanitaires, les consignes nationales à appliquer avant et après reprise progressive de l'activité de déploiement, la situation à date du projet et le partage d'éléments d'informations sur le territoire départemental. Un focus particulier a été réalisé dès le confinement pour s'assurer du maintien en condition opérationnelle du réseau et des services en production. Dans ce contexte, Sarthe Numérique a assuré une relation continue avec les différents services de l'État dont la préfecture et les services de gendarmerie.

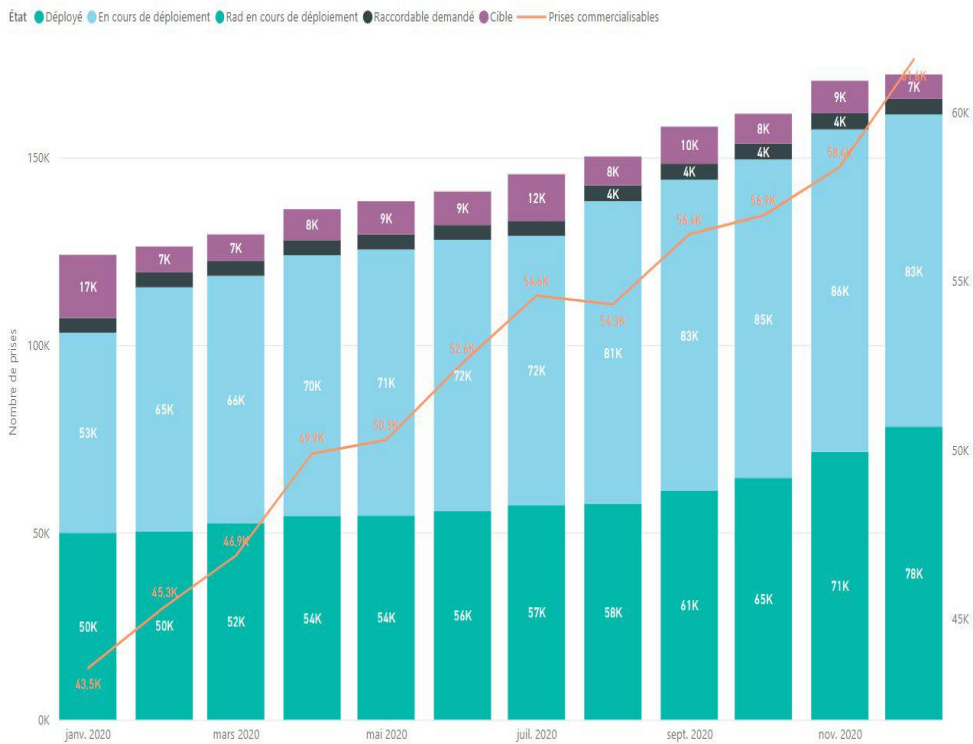
L'activité a pu progressivement reprendre dans le respect de l'application stricte des consignes sanitaires pour l'ensemble des intervenants. Les sous-traitants ont retrouvé un effectif complet à compter de septembre 2020.

Une activité renforcée a été demandée par Sartel THD à son CSPS pour doubler le nombre de visites de chantiers entre mars et octobre 2020.

Sartel THD et Sarthe Numérique ont su collectivement démontrer leurs capacités de résilience et d'engagement pour surmonter ces difficultés et garantir une progression significative du déploiement en 2020.

De nouvelles procédures ont été établies dans le cadre d'un objectif d'amélioration de la qualité de la production. Différentes actions ont été instaurées dont le renforcement de la procédure de recette, la mise en place de pré recettes, le renforcement des contrôles, une meilleure analyse des fichiers de réflectométrie et un meilleur partage des modes opératoires entre services de Sarthe Numérique et Sartel THD.

La carte suivante (source Sarthe Numérique), ainsi que l'état du fichier IPE au 31 décembre 2020, présentent l'état d'avancement global du réseau, intégrant l'activité du marché de travaux en place entre Sarthe Numérique et son constructeur, dont Sartel THD reprend en affermage les infrastructures construites.



Fin 2020, 201 444 prises FttH avait été engagées par Sarthe Numérique et Sartel THD sur 443 Points de Mutualisation.

VI. VOLET FINANCIER »

1. Finances du Syndicat mixte

▪ *Compte administratif 2020*

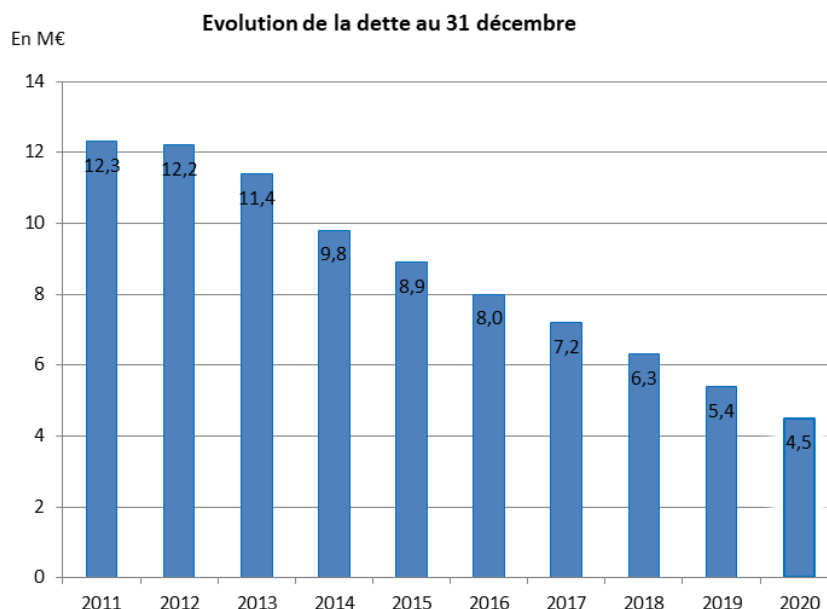
Le compte administratif 2020 a été arrêté par délibération, lors du Comité syndical du 3 juin 2021.

Budget Annexe				
	Résultat de clôture 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat de clôture 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Opérations réelles	133 771,48 €	11 229 990,53 €	23 956 070,03 €	12 726 079,50 €
Opérations d'ordre		1 472,00 €	-	1 472,00 €
TOTAL	133 771,48 €	11 231 462,53 €	23 956 070,03 €	12 858 378,98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opérations réelles	16 791 128,01 €	45 987 989,43 €	25 412 816,40 €	- 20 575 173,03 €
Opérations d'ordre			1 472,00 €	1 472,00 €
TOTAL	16 791 128,01 €	45 987 989,43 €	25 414 288,40 €	- 3 782 573,02 €
Budget Principal				
	Résultat de clôture 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat de clôture 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Opérations réelles		75 258,40 €	117 532,30 €	42 273,90 €
Opérations d'ordre	- €	48 547,03 €	48 439,25 €	- 107,78 €
TOTAL	- €	123 805,43 €	165 971,55 €	42 166,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opérations réelles	- 122 101,39 €	- €	55 598,84 €	55 598,84 €
Opérations d'ordre	- €	48 439,25 €	48 547,03 €	107,78 €
TOTAL	- 122 101,39 €	48 439,25 €	104 145,87 €	- 66 394,77 €

▪ *État de la dette*

La dette de Sarthe Numérique est actuellement composée de quatre emprunts souscrits auprès du Crédit Foncier pour un capital restant dû au 31 décembre 2020 de 4 468 999 €.

Le taux moyen de la dette est de 2,28 % et sa durée de vie résiduelle moyenne de 4 ans et 10 mois.



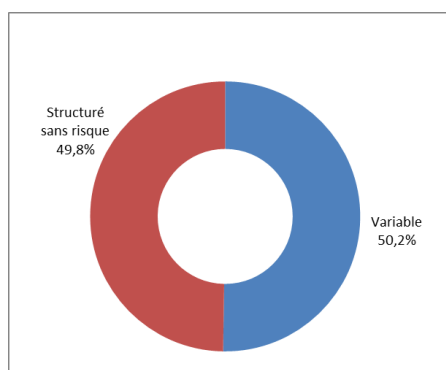
Sarthe Numérique présente une dette sûre : la dette à taux variable représente 50,2 % de l'encours global et la dette structurée sans risque 49,8 % de ce même encours.

La dette à taux variable présente un taux nul de 0,00 % en raison du niveau historiquement bas des taux sur les marchés (taux négatif).

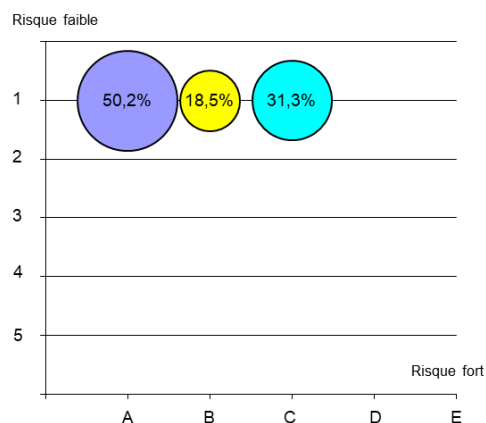
La dette structurée sans risque se compose de :

- Un emprunt à taux fixe annulable de pente (1C), qui représente 31,3 % de l'encours global. Il se caractérise par un taux fixe de 4,29 % susceptible d'être transformé par la banque à chaque échéance en taux variable « Euribor 12 mois + 0,04 % ». Il s'agit simplement du passage éventuel d'un taux fixe à un taux variable classique.
- Un emprunt à barrière sur Euribor sans effet de levier (1B), qui représente 18,5 % de l'encours global, actuellement positionné sur un taux fixe de 4,245 %. En cas de taux « Euribor 12 mois » supérieur à 5,75 %, l'emprunt passerait en taux variable classique « Euribor 12 mois ».

Encours par type de taux



Répartition des risques (Charte de bonne conduite « Gissler »)



S'agissant des inscriptions budgétaires en matière de dette, le Budget primitif 2021 prévoit une dépense de 916 000 € pour le remboursement de l'annuité en capital et 117 000 € pour le paiement des intérêts auxquels s'ajoutent 21 000 € d'intérêts courus non échus.

▪ **Emprunt relais**

Pour permettre l'achèvement du premier programme et dans l'attente du versement de l'aide financière des partenaires du Syndicat mixte, Sarthe Numérique a mobilisé un emprunt relais de 17 millions d'euros.

La mobilisation de cet emprunt relais a été réalisée en une fois, compte tenu de la prévision d'achèvement des travaux au cours du premier trimestre 2021, du fait de la crise sanitaire.

Le remboursement du capital sera réalisé par tranches, en une durée maximale de quatre ans, en fonction de la perception par Sarthe Numérique des financements extérieurs.

Sept organismes bancaires ont été consultés pour connaître les conditions auxquelles Sarthe Numérique pouvait prétendre à la mise en place de cet emprunt relais avant la fin de l'exercice 2020.

Quatre prêteurs ont répondu à la consultation :

- Trois offres à taux fixe : Caisse d'Épargne (17 M€ à 0,43 %, commission 0,10 %), La Banque Postale (17 M€ à 0,34 %, commission 0,05 %) et Crédit Mutuel (10 M€ à 0,19 %, commission 0,08 %) ;
- Une offre à taux indexé : Crédit Agricole (17 M€, commission 0,10 %) sur Euribor 12 mois moyenné + 0,55 % (avec un floor à zéro), soit un taux indicatif de 0,13 % selon le marché actuel.

Les deux offres les plus compétitives en termes de prix étaient celles du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole. Ces deux offres ont donc été retenues en contractant 10 M€ auprès du Crédit Mutuel et 7 M€ auprès du Crédit Agricole. Ainsi le comité syndical a autorisé le Président du Syndicat mixte, par une délibération du 3 novembre 2020 à signer les deux offres retenues.

▪ *Le financement des Communautés de communes*

Le SDTAN de la Sarthe, approuvé à l'unanimité en avril 2013, définit une participation financière forfaitaire, à hauteur de 700 € par prise, des Communautés de communes. Cette participation forfaitaire, fixée dans les statuts de Sarthe Numérique, représente 35 % d'un investissement de 2 000 € par prise pour la première tranche de 60 000 prises.

Les Communautés de communes ont mis en place des financements pour prendre en charge la partie qui leur incombe.

Lors du montage initial du projet, la participation des Communautés de communes était nécessaire pour 100 % des prises à construire sur le territoire. L'effort complémentaire fait par le Département, dans le cadre de la contractualisation pour les territoires innovants, a réduit la participation des EPCI de 700 € à 500 €. La maîtrise des investissements par Sarthe Numérique, les bons résultats de la commercialisation, l'évolution de l'intérêt des acteurs économiques pour le déploiement du réseau fibre optique et la capacité de Sarthe Numérique à valoriser l'ensemble de ces éléments, dans le cadre de la négociation du nouveau contrat de DSP, ont permis de limiter la participation des Communautés de communes sur 40 % des prises à construire sur leur territoire.

La participation des Communautés de communes sur l'ensemble du projet a donc été réduite de 70 % par rapport aux estimations initiales, la péréquation entre tous les territoires non desservis par les opérateurs privés a été totalement mise en œuvre ce qui a permis un développement harmonieux sur l'ensemble du territoire tout en respectant l'objectif défini par le Département de traiter en priorité les secteurs ruraux les plus fragiles et ne bénéficiant pas d'un bon service de communications électroniques.

▪ *Le financement du Département de la Sarthe*

En 2014, la participation des Communautés de communes a été ramenée à 500 €, le Département ayant décidé, grâce à la mise en place de Contrat Territoire Innovant (CTI) avec les EPCI et Sarthe Numérique, de prendre en charge, au-delà de sa propre participation, 200 € supplémentaire par prise.

Le Département a porté, entre 2004 et 2015, l'intégralité des participations publiques nécessaires à la mise en œuvre des investissements. Au-delà de cet effort financier, il a également

assumé l'intégralité du risque lié à une intervention dans un secteur indispensable au développement des territoires, mais qui ne relevait pas des compétences traditionnelles des collectivités locales. La réussite de cette intervention innovante a été le socle de la réussite du projet de déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final. Le Département a confirmé, pour le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final, sa volonté d'être l'acteur de référence de la solidarité territoriale, en prenant à sa charge l'effort de péréquation. La maîtrise de l'ensemble des dimensions d'un aménagement réussi a permis, à travers le nouveau contrat de DSP, de réduire les participations du Département sur l'ensemble du projet.

▪ **Le financement de l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit**

Suite au dépôt du dossier de demande de soutien au Fonds National pour la Société Numérique (FSN) « Phase 1 » le 18 novembre 2013, à la décision d'accord préalable de principe de l'État du 24 juin 2015, puis au dépôt du dossier de demande de soutien au FSN « Phase 2 » du 5 avril 2016, le Premier Ministre a décidé le 22 septembre 2016 d'allouer au Syndicat mixte Sarthe Numérique une subvention d'un montant maximal de 32,780 M€.

Cette décision a abouti à la signature d'une convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Sarthe Numérique *Plan France Très Haut Débit* le 10 avril 2017.

Cette convention initiale distingue quatre types d'investissements permettant à Sarthe Numérique de mobiliser les aides de l'État :

- La construction du réseau FttH sur le domaine public ;
- Le raccordement aux réseaux FttH ;
- Les études ;
- L'inclusion numérique.

Pour ces quatre items, la convention prévoyait une aide maximum de l'État à Sarthe Numérique de 32 780 000 €.

Suite à la volonté de Sarthe Numérique d'optimiser ses investissements dans le cadre de la délégation de service public et suite à la non mobilisation du volet inclusion numérique grâce à la politique proactive du Syndicat, Sarthe Numérique a engagé en 2019, avec la Mission Très Haut Débit, des échanges réguliers afin que la convention initiale puisse être révisée et adaptée. Ainsi les aides non mobilisées pour ces investissements ont pu être réorientées pour la construction des 66 833 prises au lieu des 60 000 prises initialement prévues pour couvrir l'intégralité du territoire pour un montant global de 31,200 M€

Dans ce cadre, le projet de convention portant avenant à la convention de subvention du 10 avril 2017 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Syndicat mixte Sarthe Numérique a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 16 septembre 2020, le Président de Sarthe Numérique étant ainsi habilité à signer la convention.

De décembre 2017 à fin 2019 14.680 M€ ont été ainsi mobilisés auprès de l'État. En juillet 2020, une demande d'acompte complémentaire a été sollicitée à hauteur de 5, 851 M€.

▪ ***Le financement du Conseil régional des Pays de la Loire***

Dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN), la Région a approuvé un protocole d'accord sur l'aménagement numérique qui se décline au niveau de chaque département. La Région et Sarthe Numérique ont signé le 13 mai 2015 ce protocole qui prévoit un accompagnement de la Région de 32 M€.

Ce programme pluriannuel a tout d'abord fait l'objet, de 2016 à 2019, de conventions annuelles de financements partiels pour la réalisation des premières phases de construction des réseaux en zone hyper rurale engagées par Sarthe Numérique.

Suite à l'évolution du projet de Sarthe Numérique et la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public en 2019, la Région des Pays de la Loire et Sarthe Numérique ont pu finaliser une convention globale de financement dans le respect des engagements initiaux permettant ainsi de mobiliser l'intégralité de l'aide régionale de 32 M € sur les différentes phases du projet dont :

- La finalisation de la réalisation des réseaux en zone hyper-rurale sous maîtrise d'ouvrage de Sarthe Numérique ;
- La réalisation des raccordements à la demande pour les secteurs les plus éloignés qui n'ont pas pu être desservis dans le cadre du projet initial ;
- L'achèvement de la desserte intégrale du territoire par la mise en œuvre de la mission 3 par la délégation de service public.

Ces trois phases du projet permettent à Sarthe Numérique de garantir à la Région la desserte de 100 % des communautés d'innovation, recensées par l'étude régionale lors de la mise en place du protocole du 13 mai 2015.

Les engagements de complétude du délégataire permettent également la couverture de 100 % des nouvelles communautés de l'innovation au cours des 30 prochaines années.

En mars 2020, une demande d'acompte de 4,9 M€ a été sollicitée auprès de la Région soit un cumul de participations depuis l'origine du projet de 17,3 M€.

▪ ***Le financement de l'Union Européenne***

Sarthe Numérique a déposé, le 24 octobre 2017, une demande de subvention à hauteur de 5 M€, au titre de programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020, pour son projet « Études et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit (phase 2) ».

Après instruction le dossier a reçu un avis favorable lors de l'instance régionale de sélection des projets du 18 décembre 2017.

Cette décision a abouti à la signature, en avril 2018, de la convention attributive d'une aide européenne FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007 relative à l'opération d'études et de travaux pour le déploiement du THD en Sarthe (phase 2) puis à la signature d'un avenant le 12 décembre 2018 faisant suite à la modification du plan de financement lié à la mobilisation de la subvention sur l'intégralité du projet. La subvention initiale a ainsi été abondée à hauteur de 7,200 M€.

Deux appels de fonds du FEDER ont été adressés auprès de la Région en 2018 et 2019. En décembre 2018, Sarthe Numérique a émis un premier titre de 2,565 M€, puis en décembre 2019, un second titre de 1,939 M€.

L'instruction faite par la Région des Pays de la Loire des demandes de financement de Sarthe Numérique a fait l'objet en 2019 d'un audit. Les conclusions de cette analyse n'ont pas permis à Sarthe Numérique d'inscrire en 2020 sur le budget annexe, en investissement, l'intégralité des fonds attribués suite à la signature de l'avenant le 12 décembre 2018.

Sarthe Numérique poursuivra les échanges avec les services de la Région des Pays de la Loire afin de pouvoir mobiliser l'intégralité des financements qui lui ont été attribués dans le cadre du FEDER. L'inscription de ces crédits au budget de Sarthe Numérique ne sera réalisée qu'après confirmation de la bonne fin de ces démarches.

2. Patrimoine de Sarthe Numérique

Au 31 décembre 2020, le patrimoine de Sarthe Numérique à une valeur brute de 166 775 679 € composée de :

1 - La valeur brute des infrastructures construites depuis 2006 par Sartel pour un montant de 61 377 713 €.

Pour rappel, le 01 octobre 2019 Sartel THD a repris l'exploitation de l'ensemble des infrastructures construites depuis 2006 dans le cadre de la DSP initiée par le Département et dont l'exploitation avait été confiée à l'entreprise Sartel. Au 30 septembre 2019, pour permettre ce transfert de compétences, Sarthe Numérique a récupéré, en propriété, l'intégralité des infrastructures construites dans le cadre de ce contrat.

2 - Des dépenses réalisées par Sarthe Numérique pour le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final pour un montant de 105 397 966 € :

- 1 174 446 € pour les études d'exploitation ;
- 103 494 520 € pour les travaux y compris les études de déploiement ;
- 729 000 € pour les raccordements à la demande.

À terme, le patrimoine de Sarthe Numérique, exploité par Sartel THD, aura une valeur brute de près de 200 M€.

3. La concession Sartel THD : principaux éléments financiers

▪ Immobilisations

La valeur brute du patrimoine est de 27, 363 M€ au 31 décembre 2020 et a augmenté de 22,188 M€ comparé à 2019. Elle se répartit entre les immobilisations de premier établissement (PER) pour 52 % de la valeur globale, la vie du réseau pour 16 % et enfin 32 % pour les autres immobilisations (migration WiMax/LTE, immobilisations en cours...)

La valeur nette des immobilisations est de 26, 929 M€.

	2020	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
1er étab.		14 181 864,82	271 304	13 910 561
VDR		4 269 468,90	145 209	4 124 260
dont raccordements		3 278 584,00		
Autres		8 912 246,41	17 876	8 894 370
dont immobilisations en cours		7 438 460,00		
dont migration WiMax/LTE		1 464 709,00		
TOTAL		27 363 580	434 390	26 929 190

- **Plan d'affaires et comptes annuels**

En fin de concession, le concédant ou le futur concessionnaire devra payer, au concessionnaire sortant, un ticket d'entrée égal à :

Ticket d'entrée = Valeur nette des biens financés par le concessionnaire – subventions publiques non encore amorties

En fin de contrat, le ticket d'entrée sera de 0 € car le concessionnaire est tenu, sauf décision express de Sarthe Numérique, d'appliquer les amortissements de caducité.

En cas de rupture prématurée du contrat de concession, le Syndicat mixte doit verser à Sartel THD le ticket d'entrée ainsi qu'une indemnité pour bénéfice manqué et pour dépenses occasionnées dans le cadre d'une cessation anticipée.

Le calcul du ticket d'entrée en cas de rupture prématurée du contrat n'a pas de sens tant que l'ensemble des investissements de premier établissement n'a pas été réalisé

Le contrat de délégation de service public prévoit en 2024 une valeur brute des ouvrages construits par SARTEL THD de l'ordre de 160 millions d'euros et de 206 millions d'euros à la fin du contrat.

Ces prévisions d'investissement permettent d'estimer que le coût du ticket d'entrée en cas de rupture prématurée du contrat non compris l'indemnité pour bénéfice manqué et pour dépenses occasionnées dans le cadre d'une cessation anticipée serait au maximum de 130 millions d'euros et diminuera progressivement à partir de 2025 jusqu'en 2049 où il sera égal à zéro.

VII. LES RESSOURCES DE SARTHE NUMÉRIQUE

▪ *Effectifs :*

Pour la réalisation de l'ensemble de ses missions le Syndicat mixte Sarthe Numérique s'appuie sur les compétences d'une équipe de 12 agents recrutés depuis le 1^{er} janvier 2020 pour 14 postes permanents ouverts (2 postes sont non pourvus) [cf. annexe 4 : *Organigramme cible de Sarthe Numérique*] :

Par catégorie :

- 3 agents en catégorie A
- 6 agents en catégorie B
- 3 agents en catégorie C

Par filière :

- Direction générale des services : 1 agent sur emploi fonctionnel
- Administrative : 3 agents
- Technique : 8 agents

Par genre :

- Femmes : 4 agents
- Hommes : 8 agents

Par statut :

- Titulaire : 9 agents
- Contractuels : 3 agents

3 agents sont également mis à disposition sur des missions temporaires par le Centre de gestion de la Sarthe dans le cadre d'une convention relative à l'organisation du service de remplacement.

Par catégorie :

- 2 agents de catégorie B
- 1 agent de catégorie C

Par filière :

- Administrative : 1 agent
- Technique : 2 agents

Par genre :

- Femmes : 1 agent
- Hommes : 2 agents

Il n'y a pas eu de mouvements en cours d'année, l'effectif du Syndicat mixte totalisait donc au 31 décembre 2020 14 postes permanents dont 2 postes non pourvus (référence tableau des effectifs au 3 décembre 2020) et 3 postes non permanents, sur les 5 postes prévus à l'organigramme cible, mis à disposition par le CDG72.

▪ **Formation :**

Les actions de formation ont représenté un total de 24 jours en 2020 pour les agents de Sarthe Numérique. Il faut noter que de nombreuses formations ont été annulées en cours d'année compte tenu du contexte de crise sanitaire.

Un agent de Sarthe Numérique a obtenu, en octobre 2020, un diplôme de Chargé d'études et de projets en réseaux de télécommunications par la VAE (Validation Acquis Expérience).

▪ **Stagiaire :**

Malgré le contexte de crise sanitaire, Sarthe Numérique a pu accueillir, totalement en télétravail, un stagiaire de l'IUT Génie Civil Construction Durable de l'Université Rennes I du 29 avril au 29 mai 2020.

Les objectifs de son stage orientés sur l'organisation de la reprise d'activité après la crise du covid-19 lui ont permis de se former sur de nouvelles compétences (fibre optique, habilitations électrique et à proximité des réseaux, etc.).

▪ **Les dossiers structurants en matière de ressources humaines :**

Les dossiers structurants pour l'année 2020 ont été nombreux du fait de la première année de fonctionnement du Syndicat mixte:

- Tableau des emplois et des effectifs ;
- Organisation du service de la paie avec le CDG22 ;
- Mise en place du RIFSEEP ;
- Élaboration des Lignes Directrices de Gestion ;
- Ratios d'avancement de grade ;
- Règlement intérieur ;
- Protection sociale complémentaire ;
- Action sociale.

▪ **Moyens généraux :**

Le Syndicat mixte gère ces postes en autonomie à l'exception des sujets relatifs aux locaux et à l'ensemble des systèmes d'information et des moyens numériques (poste de travail, reprographie, traceur, etc.) qui sont mis à disposition par le Département selon des conventions de prêt de moyens et de services.

L'ensemble des équipes de Sarthe Numérique est équipé d'ordinateur portable ce qui a facilité l'organisation du télétravail.

- **Assurances :**

Aucun sinistre n'est survenu en 2020.

- **Ressources externes :**

Sarthe Numérique est assisté par les services du Département de la Sarthe dans le cadre d'une convention de mise à disposition partielle de 4 agents, dans le domaine des Finances, de la Commande Publique et de la politique des fonds européens.

Par ailleurs, le Syndicat mixte s'appuie également sur l'expertise de prestataires extérieurs désignés à la suite d'une consultation, dans le respect du code des marchés publics.

Un accord-cadre a été signé pour une durée de quatre ans à partir de 4 octobre 2019 avec le groupement composé du bureau d'experts TACTIS, mandataire du groupement, du cabinet d'avocats Bersay & Associés et du cabinet d'expertises financières locales Michel KLOPFER.

VIII. ANNEXE

1. Communautés de communes et communes adhérentes au 31 décembre 2020

EPCI	Date adhésion à Sarthe Numérique	Approbation de l'adhésion à Sarthe Numérique	Arrêté préfectoral
Bocage Cénomans	09/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays de Sillé	11/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Val du Loir	11/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays des Brières et du Gesnois	18/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Fléchois	09/10/2014	22/12/2014	09/04/2015
Champagne Conlinoise	20/10/2014	22/12/2014	30/12/2014
Maine 301	03/11/2014	22/12/2014	30/12/2014
Saosnois	02/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Bilurien	09/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Canton de Pontvallain	11/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Alpes Mancelles	15/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Calaisien	23/10/2014	23/02/2015	09/04/2015
Aune et Loir	04/11/2014	23/02/2015	09/04/2015
Huisne sarthoise	20/01/2015	23/02/2015	09/04/2015
Bassin Ludois	07/11/2014	10/04/2015	17/06/2015
Pays Belmontais	23/02/2015	10/04/2015	17/06/2015
Lucé	29/09/2014	25/06/2015	13/11/2015
Pays Marollais	15/12/2014	25/06/2015	13/11/2015
Sablé sur Sarthe	27/03/2015	25/06/2015	13/11/2015
Val de Braye	07/07/2015	01/12/2015	29/01/2016
Loir et Bercé	12/12/2015	01/12/2015	29/01/2016
Val de Sarthe	24/09/2015	14/03/2016	07/06/2016
Portes du Maine	24/11/2015	14/03/2016	07/06/2016
Loué-Brûlon-Noyen	20/01/2016	10/06/2016	16/08/2016
Sud Est du Pays Manceau	26/04/2016	10/06/2016	16/08/2016
Portes du Maine Normand	29/06/2016	19/09/2016	17/11/2016
Villeneuve-en-Perseigne	11/06/2018	28/06/2018	12/07/2018
Chenay	22/10/2018	28/11/2018	05/12/2018
Orée de Bercé Bélois	26/12/2018	07/02/2019	06/03/2019
Maine Cœur de Sarthe	27/05/2019	27/06/2019	24/07/2019

2. Décisions 2020 du Comité syndical de Sarthe Numérique

DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL EN 2020

En 2020, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a pris 56 délibérations.

1	25/06/2020	Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2019
2	25/06/2020	Information relative aux marchés 2019
3	25/06/2020	Dépenses imprévues
4	25/06/2020	Compte de gestion 2019
5	25/06/2020	Compte administratif 2019
6	25/06/2020	Affectation des résultats
7	25/06/2020	Budget supplémentaire du Budget principal 2020
8	25/06/2020	Budget supplémentaire du Budget annexe 2020
9	25/06/2020	Tableau des emplois et des effectifs de Sarthe Numérique
10	25/06/2020	Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
11	25/06/2020	Expérimentation de services innovants
12	25/06/2020	Plan de financement
13	25/06/2020	Affermissement de la mission n°3 de la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe
14	25/06/2020	Évolutions du catalogue tarifaire de Sartel THD
15	25/06/2020	Raccordement des entreprises
16	25/06/2020	Déploiement du réseau fibre optique sur le réseau de distribution publique d'électricité
17	11/09/2020	Élection du Président de Sarthe Numérique
18	11/09/2020	Élection des Vice-présidents de Sarthe Numérique
19	11/09/2020	Élection des membres du Bureau de Sarthe Numérique
20	11/09/2020	Élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)
21	11/09/2020	Élection des membres de la Commission de Délégation des Services Publics Locaux (CDSP)
22	11/09/2020	Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
23	11/09/2020	Délégation du Comité syndical au Bureau de Sarthe Numérique
24	11/09/2020	Délégation au Président Marchés publics Emprunts
25	11/09/2020	Délégation au Président pour saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
26	11/09/2020	Élection d'un représentant au sein du Syndicat mixte Gigalis
27	11/09/2020	Désignation des représentants au sein de l'Avicca et de la FNCCR
28	11/09/2020	Approbation du procès-verbal du 25/06/2020
29	11/09/2020	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage
30	11/09/2020	Présentation du rapport annuel d'activité 2019 de Sarthe Numérique
31	11/09/2020	Convention portant avenant à la convention de subvention du 10 avril 2017 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Syndicat mixte Sarthe Numérique

32	11/09/2020	Plan de financement des investissements de Sarthe Numérique actualisé au 11 septembre 2020 pour le projet de déploiement FttH
33	11/09/2020	Plan de financement des investissements de Sarthe Numérique actualisé au 11 septembre 2020 pour le projet de déploiement FttH
34	11/09/2020	Plan de financement des investissements de Sarthe Numérique actualisé au 11 septembre 2020 pour le projet de déploiement FttH
35	11/09/2020	Plan de financement des investissements de Sarthe Numérique actualisé au 11 septembre 2020 pour le projet de déploiement FttH
36	11/09/2020	Plan de financement des investissements de Sarthe Numérique actualisé au 11 septembre 2020 pour le projet de déploiement FttH
37	03/11/2020	Approbation du procès-verbal du 11/09/2020
38	03/11/2020	Avenant n° 2 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe
39	03/11/2020	Recours à un emprunt relais
40	03/11/2020	Mise à disposition de personnels du Département auprès du Syndicat mixte Sarthe Numérique
41	03/11/2020	Recrutement de techniciens sur emplois permanents ouverts aux agents contractuels
42	10/12/2020	Modalités d'organisation de la session
43	10/12/2020	Approbation du procès-verbal du 03/11/2020
44	10/12/2020	Détermination des durées d'amortissement
45	10/12/2020	Décision modificative n° 1 du budget principal 2020
46	10/12/2020	Décision modificative n° 1 du budget annexe 2020
47	10/12/2020	Budget principal 2021
48	10/12/2020	Budget annexe 2021
49	10/12/2020	Modalités d'exercice du travail à Temps partiel
50	10/12/2020	Lignes Directrices de Gestion
51	10/12/2020	Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un réseau de conseillers numériques dans le cadre du plan de relance gouvernementale
52	10/12/2020	Candidature à une expérimentation pour le financement de raccordements dits « complexes » dans le cadre du plan de relance gouvernemental
53	10/12/2020	Convention d'utilisation par le SDIS de la Sarthe du pylône de Livet-en-Saosnois
54	10/12/2020	Communication du rapport annuel d'activité 2019 des concessionnaires Sartel et Sartel THD
55	10/12/2020	Raccordement des entreprises
56	10/12/2020	Convention unique de financement avec la Région

	Collège 1 : en charge des affaires générales du Syndicat
	Collège 2 : suivi de la délégation de service public haut débit conclue avec Sartel
	Collège 3 : en charge de l'ensemble des sujets liés à la mise en œuvre du futur réseau départemental de communications électroniques à Très Haut Débit FttH

3. Tableau de bord

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de clients ADSL	14 644	20 527	24 324	27 394	31 077	33 622	34 733	34 364	33 225	32 538	32 751	31 675	28 989
Nombre de clients FTTH										966	3 772	8 176	19 970
Nombre de clients FTTH raccordés par année									1	956	2 928	4 291	11 794
Nombre points de mutualisation (PM) engagés									35	65	102	97	144
Nombre points de mutualisation (PM) ouverts commercialement									4	22	36	40	49
Nombre de prises engagées ¹									15 915	29 557	46 382	44 109	65 481
Nombre de prises ouvertes commercialement ¹									1 500	8 500	25 587	41 425	61 577
Nombre de communes impactées significativement par les études									47	70	114	36	74
Nombre de clients Wimax ou satellite ²	417	1 076	1 344	1 510	1 635	1 819	1 831	1 852	1 907	1 751	1 570	1 002	636
Nombre de communes concernées par le wimax ou le satellite	105	181	200	217	227	227	238	248	291	250	248	244	175
Nombre de services pro en fibre optique et sds livrés dans l'année	33	37	89	146	287	224	285	442	217	273	303	597	429
P. arc. Entreprises et Secteur public	251	397	892	1 345	2 054	1 752	1 951	1 768	1 983	2 000	2 359	2 536	2 546
Prises de commandes entreprises et secteur public (k€)	807	349	1 196	1 246	1 215	1 262	1 294	1 149	820	821	1 077	1 133	760
Nombre de commandes entreprises et secteur public	82	170	361	433	443	305	443	560	472	508	488	639	376
CA Entreprises et secteur public (k€)	1 163	1 294	1 974	2 420	3 059	3 333	3 907	4 112	4 547	4 514	4 797	5 039	4 907
Part des opérateurs locaux dans les PDC de l'année (%)	57	76	62	79	79	69	52	69	64	69	65	57	70
Part des opérateurs locaux dans la valeur des PDC de l'année (%)	26	87	46	49	39	20	45	60	48	56	58	82	56
Nombre de NRA	64	64	64	66	72	76	80	96	96	96	102	102	102
Nombre de DSLAM	78	89	96	106	120	128	132	141	141	147	147	147	148
Nombre de stations Wimax/LTE		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Nombre de points hauts		48	49	49	49	49	49	49	49	49	49	47	38
Nombre de km de fibres		495	518	532	588	599	639	766	836	881	939	6023	8 326
Nombre de ZAE raccordées		51	51	68	68	76	76	105	120	129	137	137	137
DT/DICT	3 431	3 817	4 143	5 536	6 963	3 032	2 149	2 143	3 605	3 283	4 092	5 688	6 514

¹ Nombre de prises ajustées sur les années antérieures au regard de l'évolution du projet global FTTH sarthois

² Abonnés Wimax uniquement pour 2019 et 2020

4. Organigramme de Sarthe Numérique

Organigramme cible

SARTHE NUMERIQUE

Direction générale des services

Directeur général des services, emploi fonctionnel
Grade cible ingénieur en chef

Assistante :
Grade cible : rédacteur

Pôle Infrastructures numériques

Responsable : Directeur technique
Grade cible ingénieur principal

Référent technique
Grade cible ingénieur

4 responsables de secteurs d'intervention
+ 4 binômes technicien junior*
Grade cible techniciens

1 responsable du suivi d'exploitation
+ 1 binôme technicien junior*
Grade cible techniciens

1 technicien SIG
Grade cible technicien

Pôle juridique, administratif et financier

Responsable : Secrétaire général
Grade cible : Attaché Principal

Gestionnaire de contrat
Grade cible : Attaché

Relations avec les collectivités membres
et communication
Grade cible : Attaché

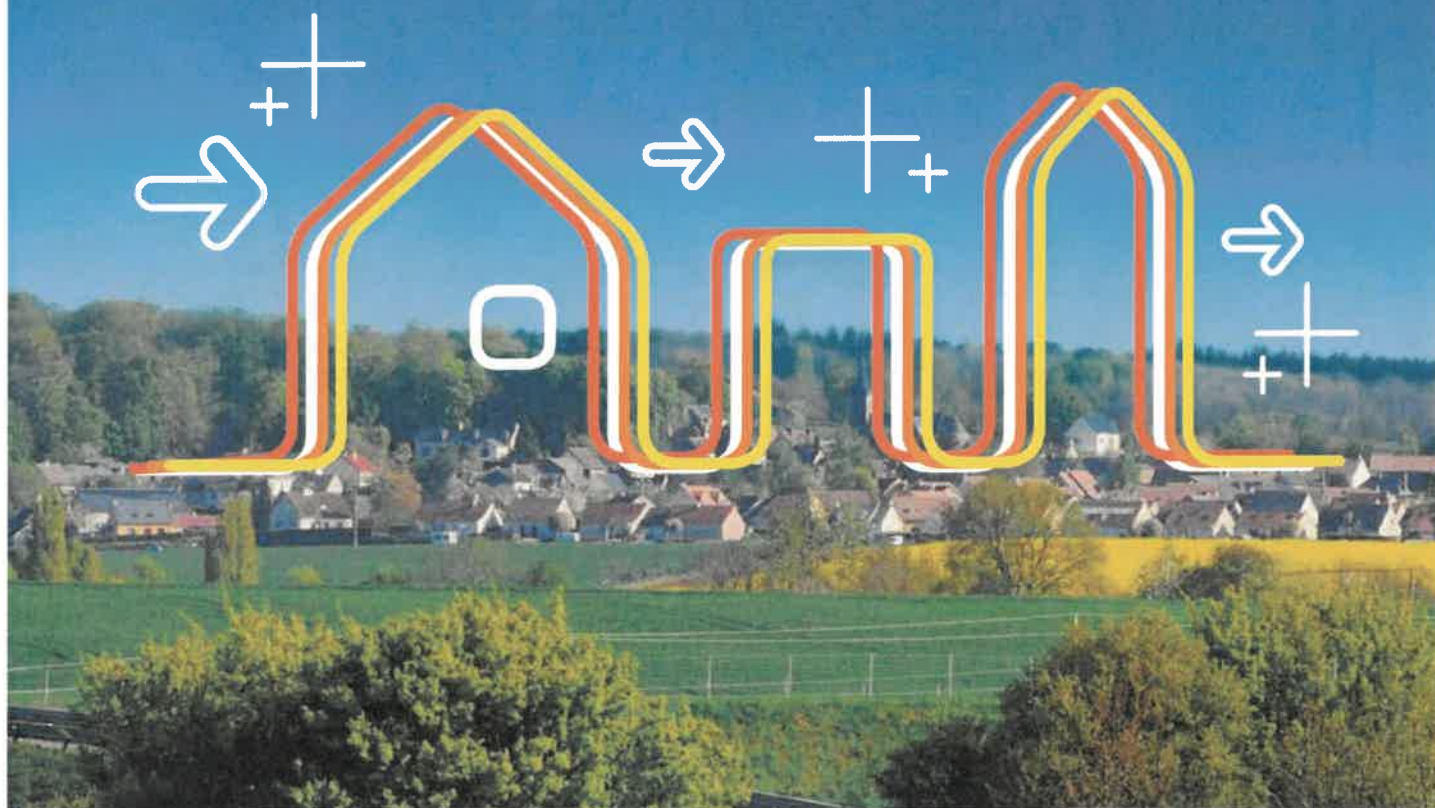
Secrétaire-Comptable
Grade cible : Rédacteur

*la mobilisation de ces 5 techniciens junior est nécessaire pendant la période de déploiement du réseau 2019/2022 pour faire face à l'accroissement des missions de terrain pour assurer le suivi des actions du délégataire et leur bonne adéquation avec l'attente des élus et des populations. Ces postes ne seront donc pas créés par Sarthe Numérique mais par le Centre de gestion de la Sarthe dans le cadre de ses missions de renforts en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

IX. REVUE DE PRESSE. – ANNÉE 2020

LA SARTHE EN TÊTE DES PAYS DE LA LOIRE
POUR LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT

AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,
**VERS LA FIBRE
POUR TOUS !**



Le Conseil départemental a fait le choix de soutenir massivement le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire, afin que les Sarthois bénéficient des nombreux usages d'Internet. Aujourd'hui, 100 % des collèges publics sont connectés à la fibre, plus de 2 500 entreprises sont raccordées au Très Haut Débit et 13 opérateurs sont présents.

Fin 2020, plus de 55 % de la Sarthe sera raccordable. Avant fin 2022, ce sera 100 % (hors zones AMII) ! Selon l'observatoire indépendant publié par l'ARCEP, la Sarthe a le taux de couverture le plus important des Pays de la Loire avec 47,65 % des logements et entreprises raccordables au 30 juin 2020.

Sur 156 communes desservies à plus de 80 %, en Pays de la Loire, 115 sont sarthoises.



TRÈS HAUT DÉBIT

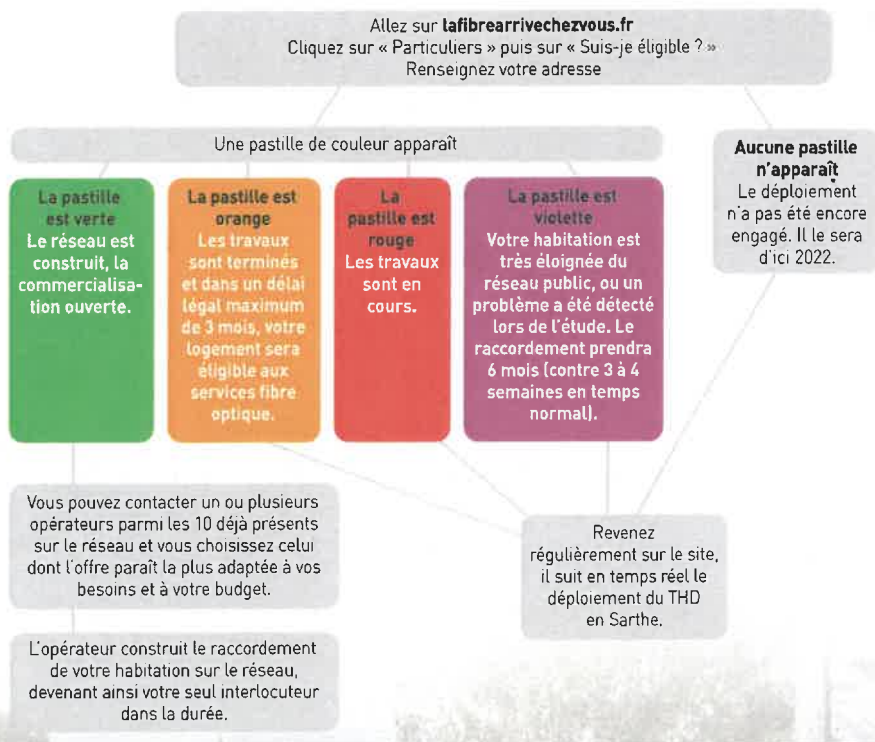
→ QUE DOIT-ON FAIRE QUAND EST RACCORDABLE À LA FIBRE ?

Grâce à Sarthe Numérique et au Conseil départemental, la fibre arrive chez vous ! Comment savoir si l'on est éligible et que faire lorsqu'on est raccordable au Très Haut Débit ? On vous explique tout.

D'ici fin 2022, la totalité de la Sarthe sera raccordable au Très Haut Débit. « À ce jour, 230 communes sarthoises sur 354 sont concernées, dont 115 couvertes à plus de 80 %, faisant de notre département le n°1 régional en taux de couverture au Très Haut Débit », rappelle Martine Crnkovic, présidente de la commission Développement numérique et Réseaux électriques. « Nous avons fait le choix prioritaire de la desserte des communes rurales afin de favoriser la transition numérique. »

Pendant que les équipes de Sarthe Numérique et de Sartel THD déploient la fibre optique partout sur le territoire, les Sarthois peuvent tester leur éligibilité sur lafibrearrivechezvous.fr.

« Que vous viviez en centre-ville, dans un bourg ou en pleine campagne, la démarche est la même », souligne Martine Crnkovic.



i PLUS D'INFOS SUR
WWW.SARTHE.FR/FIBRE
ET AU 0 800 800 617



À Tresson, dans l'épicerie de Géraldine Vidal, le Très Haut Débit permet de faire fonctionner le terminal carte bancaire. ↑

RÉSEAUX

➔ TRÈS HAUT DÉBIT : UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE DU DÉPARTEMENT

Le réseau Très Haut Débit déployé en Sarthe grâce au Conseil départemental a permis aux habitants de la centaine de communes déjà raccordée de bénéficier d'une connexion Internet de qualité pour le télétravail. Prochaine étape : une reprise rapide du déploiement de la fibre optique !

« En Sarthe, là où la fibre optique est déployée par le Conseil départemental, le télétravail est optimal ! » se félicite Martine Crnkovic, présidente de la commission Développement numérique et Réseaux électriques. « Dans le dernier observatoire de l'ARCEP, plus de 120 communes sarthoises sont raccordées à plus de 80 %. Cette autorité indépendante y souligne que la Sarthe est indéniablement le département le plus avancé des Pays de la Loire en matière de déploiement. »

Garantir la continuité du service
Dès l'annonce du confinement, les équipes de Sarthe Numérique se sont mobilisées avec celles du délégataire de service public Sartel THD pour organiser la continuité de l'exploitation. Elles sont intervenues rapidement pour

assurer les réparations, à la suite des épisodes venteux du début du mois de mars, et pour fiabiliser le réseau de l'ensemble des clients qui avaient été dépannés de manière provisoire. « On ne peut pas rajouter la coupure internet au confinement », explique Martine Crnkovic. « Depuis le début de la période, on estime que le trafic sur le réseau grand public a augmenté de plus de 30 %, sans que cela ait posé de difficulté ou de saturation. »

Être prêt pour la reprise
Avec le confinement, le déploiement de la fibre optique s'est quasiment arrêté. En particulier, les opérations nécessitant plusieurs techniciens, ce qui complique le respect des gestes barrière. Dans le même temps, les raccordements ont été limités car ils nécessitent

d'intervenir chez les particuliers. « Dès que les conditions seront remplies pour reprendre le déploiement et les raccordements, nous serons prêts », annonce Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental et de Sarthe Numérique. « Pour ne pas perdre de temps, nous avons demandé aux entreprises de poursuivre les études afin de reprendre le travail sans retard. Ainsi, 12 communes supplémentaires devraient pouvoir être ouvertes commercialement dès la fin de la crise sanitaire ! »



Pour suivre l'évolution du déploiement du Très Haut Débit et votre éligibilité à la fibre, rendez-vous sur le site lafibrearrivechezvous.fr

UN DÉPARTEMENT
INNOVANT
QUI CONSTRUIT
SON AVENIR...

AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,
**VERS LA FIBRE
POUR TOUS !**



1

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL FAIT DU NUMÉRIQUE UN LEVIER POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE

Dès 2004, le Conseil départemental a fait le choix audacieux de se doter d'un réseau numérique public pour faire face à la carence des opérateurs dans les zones rurales et périurbaines (seules les villes du Mans et de Sablé-sur-Sarthe avaient été retenues et sont raccordées par Orange). Ces dernières années, le Très Haut Débit se déploie sur l'ensemble du territoire sarthois.



Proposer des solutions performantes permettant à chaque Sarthois d'accéder aux usages numériques

- 2 400 entreprises ont été raccordées à la fibre optique entre 2015 et 2019.
- 49 900 prises numériques sont ouvertes commercialement, dans 230 communes. La Sarthe est leader régional en nombre de communes connectées au Très Haut Débit.
- 69 500 prises sont en cours d'installation.
- Une délégation de service public a été signée avec Sartel THD afin de couvrir la totalité du territoire, tout en réduisant les financements publics, d'ici fin 2022.
- 10 opérateurs Internet se sont implantés en Sarthe.
- Le Département propose 225 tiers-lieux numériques (mairies, bibliothèques, etc.) afin de rendre le numérique accessible à tous.



Investir dans le déploiement du Très Haut Débit

- Mené par Sarthe Numérique (composé du Département et de 100 % des Communautés de communes sarthoises), avec le soutien financier de l'État, de la Région et de l'Europe, le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe représente un investissement total de 400 M€.



Expérimenter quotidiennement les nouveaux usages numériques notamment en matière de dématérialisation des démarches administratives

- Sur le site sarthe.fr, les usagers peuvent effectuer leurs démarches en ligne, déposer une candidature pour une offre d'emploi, trouver un prestataire de services d'aide à la personne, consulter les marchés publics de la collectivité (dématérialisés à 100%). Plus d'1 million de pages ont été vues sur le site lors de l'année écoulée.
- Le Département regroupe une communauté de plus de 42 000 abonnés sur Facebook, Twitter et Instagram. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental, a échangé à plusieurs reprises avec les Sarthois via Facebook Live. Le concours « La Sarthe dans l'œil des Instagramers » s'est concrétisé par 2 expositions sur les grilles de l'Hôtel du Département.
- Plus de 1 000 collégiens de 3^{ème} se sont déjà inscrits sur la plateforme numérique stage3e.sarthe.fr, qui propose des plus de 500 offres de stages de découverte.
- Une application mobile du magazine La Sarthe, enrichi en photos et vidéos, a été lancée en 2019.



Action réalisée



Action en cours

Chantenay-Villedieu. La fibre sera disponible début 2021



La société Sartel proposait cette information et six opérateurs téléphoniques étaient présents. | LE MAINE LIBRE

Le Maine Libre

Publié le 17/03/2020 à 22h30

Abonnez-vous

Mardi dernier, une réunion d'information, sur le déploiement et le raccordement à la fibre, avait lieu à la salle des fêtes de Chantenay-Villedieu.

La société Sartel, et six opérateurs téléphoniques, habilités par le conseil départemental, étaient présents. Cette information était destinée aux communes de Chantenay, Tassé, Pirmil, Maigné, et une partie de Noyen, jouxtant la commune de Tassé. La Sarthe est un département pilote pour le déploiement de la fibre en zone rurale. En Sarthe, 50 % des prises fibre sont déployées et ouvertes à la commercialisation.

15 communes déjà desservies

Déjà 15 communes sont desservies sur le territoire de la LBN : Amné-en-Champagne, Avesse, Brains-sur-Gée, Chassillé, Chemiré-en-Charnie, Chevillé, Épineu-le-Chevreuil, Fontenay-sur-Vègre, Joué-en-Charnie, Longnes, Poillé-sur-Vègre, Saint-Christophe-en-Champagne, Saint-Ouen-en-Champagne, Saint-Pierre-des-Bois, Viré-en-Champagne.

Le déploiement du réseau s'est effectué d'abord en priorité sur les zones les plus mal desservies. Pour Chantenay, le déploiement commencera en juin 2020 et le raccordement sera possible dès le début 2021. Ce sont les équipes Sartel qui effectueront le raccordement à chaque domicile, en souterrain pour le bourg et en aérien pour la campagne. La gaine téléphonique actuelle sera réutilisée. Le montant de la taxe de raccordement sera selon l'opérateur, et l'abonnement mensuel également. Il sera toujours possible de changer d'opérateur comme actuellement.

100 % des citoyens raccordés fin 2022

Pour les habitations très isolées, un engagement est pris pour un raccordement dans les six mois à partir de la souscription d'un abonnement, qui ne sera payable qu'à partir de la mise en service effective. Ce sont donc 100 % des citoyens qui pourront être raccordés à internet haut débit fin 2022. Cela représente 8 200 prises pour la LBN. Celle-ci a investi 1 600 000 €, en autofinancement. Cet investissement, qui aurait dû être au départ de 655 000 € supplémentaires, a été moindre en raison d'un « contrat territoire innovant » entre le Département et la LBN. Pour la Sarthe, cela représente 400 millions d'euros d'investissement.

Coronavirus. En Sarthe, un trafic internet en forte hausse mais pas de risque de saturation

C'était à prévoir, l'utilisation des réseaux de télécommunications a grimpé en flèche depuis le début de la période de confinement, mardi 17 mars 2020.



Le réseau de fibre optique tient le choc en Sarthe. | ARCHIVES LE MAINE LIBRE

Le Maine Libre Béatrice CHOT-PLASSOT

Publié le 27/03/2020 à 19h03

[Le Maine Libre vous offre 2 mois d'abonnement numérique, sans engagement et sur simple création de compte] _____

Il est difficile de donner un chiffre de cette hausse sur le territoire sarthois uniquement. Cependant, Axione, l'entreprise qui exploite le réseau de fibre optique déployé dans le département par Sarthe Numérique, propose une estimation au niveau national.

Selon l'opérateur, sur le réseau grand public, la pointe d'utilisation du réseau se situe en tant normal le dimanche après-midi. Une seule fois dans la semaine, donc.

Depuis le début du confinement, cette pointe est atteinte tous les jours de la semaine. On constate chaque jour en moyenne une augmentation de 30 % du débit en comparaison à une période habituelle, hors confinement.

Pas de crainte de panne de réseau

Malgré ce chiffre impressionnant, pas de quoi craindre une coupure généralisée. « **À l'heure actuelle, on n'a pas connu de difficultés sur le réseau de fibre** » estime Xavier Devisse, directeur de Sarthe Numérique, gestionnaire des infrastructures de la fibre optique dans le département. « **Et si c'était le cas dans les jours qui viennent,** » ajoute-t-il, « **nos équipes sont prêtes à intervenir** ».

« **Un risque de saturation ne peut pas complètement être écarté. Mais pour l'instant ce n'est pas le cas** » explique-t-on chez Unyc, opérateur de télécommunications dans les Pays de la Loire notamment.

Quelques ralentissements du débit ne sont pas à exclure

Cela dit, il n'est pas impossible de connaître quelques ralentissements lorsque vous utilisez Internet. Un représentant d'Unyc l'explique par une analogie avec le réseau routier : « **Imaginons que le réseau de fibre soit représenté par une autoroute, là où passe tout le débit. Cette dernière va se diviser en route à quatre voies, puis en route départementale, etc. L'arborescence est de plus en plus petite. Sur ces petits axes, plus il y a de voitures, plus c'est engorgé, donc ça ralentit. Pour le réseau de fibre, c'est pareil : plus il y a de sous-réseaux, plus le débit sera faible lorsqu'il y a un usage simultané.** »

Pour cette raison, Xavier Devisse recommande de ne pas faire un usage superflu du réseau dont on dispose et donne quelques conseils pour limiter sa consommation sur les réseaux de télécommunications.

Dans un foyer où plusieurs personnes sont amenées à utiliser différents appareils au cours de la journée, il est recommandé d'éteindre les appareils lorsqu'on en n'a pas besoin. Par ailleurs, vous pouvez désactiver la connexion Wifi sur votre téléphone quand vous n'utilisez pas Internet.

Confinement. À Tresson, l'arrivée de la fibre optique fait du bien

La majeure partie de Tresson (Sarthe) peut, depuis décembre 2019, bénéficier de la fibre optique. Avec le Covid-19, l'épicerie du village, Délicatresson, tourne à plein régime et accepte enfin la carte bancaire.



La maire de Tresson, Chantal Buin (droite), inaugure la machine à carte bleue du commerce Délicatresson tenu par Géraldine Vidal (gauche). Sans la fibre, et donc Internet, impossible de faire fonctionner la machine. | OUEST-FRANCE

Ouest-France Camille MORDELET.

Publié le 22/04/2020 à 08h18

Sur la place centrale du village de Tresson, le marché se tient sous un grand soleil et une ambiance sereine, malgré l'épidémie de Covid-19. En face des stands, le jeune commerce Délicatresson vient compléter l'offre. Au marché les légumes, les fruits et le fromage. À Délicatresson l'épicerie, le pain, la crème fraîche... Une aubaine pour les habitants du village situé à une dizaine de kilomètres du supermarché le plus proche et privé de distributeur bancaire.

Ce samedi 11 avril 2020, la maire, Chantal Buin, inaugure le premier paiement par carte bleue de l'épicerie. Un geste rendu possible par le raccordement du commerce à la fibre optique. Il était jusqu'à présent obligé de fonctionner uniquement avec les espèces. **« Avant, impossible d'avoir Internet. C'était plus compliqué avec la caisse et je devais traiter mes mails avec le téléphone. Quand j'avais du réseau. Sinon, il fallait que je me déplace à un autre endroit de la commune »**, explique Géraldine Vidal, la gérante de ce commerce inauguré le 3 avril. **« J'ai beaucoup gagné en confort de vie. »**



Géraldine Vidal, la gérante de Délicatresson. | OUEST-FRANCE

Bémol : quand l'opérateur est venu raccorder le local commercial, il a refusé de faire de même avec son domicile... situé à l'étage du dessus. Et comme les rendez-vous sont décalés à cause du confinement, Géraldine n'est pas près d'avoir Internet.

Encore beaucoup de foyers à raccorder

Sans être une zone blanche, Tresson peut être considérée comme une zone grise. « **Internet et le téléphone peuvent couper à chaque instant. Nous sommes très reconnaissants du choix du Département de commencer par équiper les zones rurales, où les gros opérateurs ne seraient jamais venus** », sourit Chantal Buin, la maire, qui a fait des pieds et des mains pour que Délicatresson soit rapidement raccordé.



Chantal Buin, maire de Tresson depuis 2014. | OUEST-FRANCE

Selon elle, 45 foyers – sur les 240 éligibles – bénéficient de la fibre optique disponible depuis décembre. Cinq autres sont en attente de branchement. Pour les chanceux, le confort gagné en cette période de confinement est incommensurable. « **J'ai la fibre depuis un mois. Et il faut croire que j'ai le nez, parce que j'ai récupéré mes petits-enfants dès le début du confinement,** » explique Michelle. « **Internet ramait beaucoup, avant. Là, c'est plus facile pour faire les devoirs.** » À l'inverse, Tiphonie, qui s'occupe de son garçon en primaire, s'est retrouvée directement avec un hors forfait.

Sarthe - Qui a le droit au très haut débit en Sarthe ?

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 22/04/2020

La plupart des opérateurs ont suspendu les raccordements à la fibre optique à domicile. Mais en plein confinement, de nombreux foyers sarthois manifestent leur intérêt pour le très haut débit...

Pourquoi ? Comment ?

Où en est le déploiement de la fibre optique en Sarthe ?

Plus de 120 communes sont raccordées à plus de 80 % (1). Si le gros de ce chantier de déploiement est suspendu en raison de l'épidémie de coronavirus, Sarthe numérique, le syndicat mixte en charge des travaux (qui regroupe le Département et les communautés de communes) s'organise pour faciliter sa reprise au plus vite. Aujourd'hui, 45 000 prises de foyers sarthois sont raccordables à la fibre optique, et, parmi eux, un sur trois a souscrit un abonnement chez un des dix opérateurs présents sur le réseau. La Sarthe, qui a pourtant commencé son déploiement de la fibre optique dans les communes les plus « reculées » (là où la connexion ADSL était la moins bonne), est le département des Pays de la Loire le plus avancé en matière de déploiement du Très haut débit.

Avec le confinement, y a-t-il plus de demandes de raccordement ?

« **Les gens sont en effet très demandeurs**, explique Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique. **Mais les raccordements, assurés par les opérateurs, sont impossibles car ils nécessitent une intervention chez les particuliers. Beaucoup nous appellent pour nous demander à bénéficier dès maintenant de la fibre, mais les sous-traitants en charge du raccordement ne vont plus chez les gens** (sauf pour certains opérateurs, NDLR). »

L'avantage du très haut débit ?

« **Avec la fibre optique, il n'y a plus de problème pour se connecter à trois, quatre ou cinq en même temps sous le même toit** », explique Xavier Devisse. Fortes de ce succès, les équipes de Sarthe numérique et de Sartel THD s'attendent à de nombreuses demandes une fois le confinement terminé, « **compte tenu de l'expérience vécue par chacun de la nécessité de disposer à domicile d'une connexion fiable et efficace** », précise le Département de la Sarthe.

École à distance, télétravail... N'y a-t-il pas un risque de surchauffe sur le réseau ?

En temps normal, la pointe de débit sur le réseau fibre optique est constatée le dimanche après-midi. Depuis le début du confinement, ce pic, de + 30 %, est atteint même en semaine. « **C'est dimanche tous les jours, mais le réseau est dimensionné pour faire face aux très grosses pointes** », ajoute Xavier Devisse.

Comment savoir si j'ai la fibre dans ma commune ?

Le site lafibrearrivechezvous.fr est l'outil mis à disposition pour connaître les avancées du déploiement. L'Arcep tient aussi à jour une carte très précise : cartefibre.arcep.fr.

(1) Sarthe numérique est en charge du déploiement de la fibre optique partout en Sarthe, à l'exception de la communauté urbaine d'Alençon, de Sablé et une partie de Le Mans Métropole.

Claire ROBIN.

Le Mans. Le salon des solutions numériques en septembre

Le salon Connect se tiendra au MMArena, au Mans, le 29 septembre 2020.



Le salon « Connect » revient au Mans le 29 septembre 2020. | PHOTO ARCHIVES LE MAINE LIBRE

Le Maine Libre Ronan LE MONNIER

9h35

Connect, salon des solutions numériques, aura lieu le 29 septembre au Mans, au MMArena. Co-organisé par Solutions & Co, la Ruche Numérique, la CCI Le Mans Sarthe et Le Mans Développement, l'événement installé depuis 2011 en Sarthe est à destination des entreprises et des collectivités. S'y retrouvent les professionnels du numérique : télécoms, infrastructures agences web, webmarketing, solutions cloud, cybersécurité, intelligence artificielle, réalité augmentée/réalité virtuelle, objets connectés.

Parmi les nouveautés annoncées pour cette édition 2020 : Tristan Nitot (fondateur Mozilla Europe, défenseur des logiciels libres, directeur de Qwant jusqu'en 2020) et Edgar Grospron (champion olympique de ski à bosse, aujourd'hui coach de dirigeants), des masterclass (les réseaux sociaux pour perfectionner l'usage professionnel dans un objectif de conquête clients), le coaching de dirigeants (séance collective sur le recrutement via les outils numériques, et une séance sur le télétravail et la sécurisation de vos données), un espace ludique pour mêler numérique, détente et convivialité tout au long de la journée. L'événement continue d'offrir trois villages thématiques d'exposants apporteurs de solutions pour faciliter votre business, des ateliers « démo » par les exposants qui présentent leurs solutions au sein des villages et des rendez-vous BtoB « **pour rencontrer des solutionneurs** ».

Sarthe. Feux de Forêt : seize caméras de vidéosurveillance

À partir de février 2021, seize points de vidéosurveillance assureront la couverture de tout le département de la Sarthe pour prévenir contre les feux de forêt.



Le colonel Christophe Burbaud a présenté le dispositif de vidéo-détection. 1LE MAINE LIBRE

Le Maine Libre Noah MERLIN.

Publié le 20/07/2020 à 07h06

Un dispositif de vidéosurveillance contre les feux de forêt sera lancé en février 2021. Symboliquement, sa présentation, s'est tenue au milieu de la forêt de Bercé vendredi 17 juillet 2020. Là s'était produit [en 2014 un gigantesque incendie](#) : 143 hectares brûlés.

«**Notre département est de plus en plus menacé**», s'inquiète Dominique Le Mèner, président du conseil départemental et du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe. «**Nous devons agir et préserver un patrimoine naturel auquel nous sommes particulièrement attachés**».

Seize points de surveillance



Les sapeurs-pompiers du SOIS de la Sarthe ont présenté les moyens d'intervention sur des feux de forêts. 1LE MAINE LIBRE

Le projet de vidéosurveillance dans tout le département de la Sarthe a pour objectif de détecter les départs de feux pour que les sapeurs-pompiers puissent intervenir avant que cela prenne de grosses proportions.

Il remonte au 3 septembre 2019 avec un accord entre le Préfet de la Sarthe et le président du Conseil départemental et du SDIS de la Sarthe (les pompiers, NDLR) et le président de Le Mans métropole communauté urbaine.

Seize points hauts seront équipés de deux appareils de détection de fumée, qui prendront 10 photos à la seconde. Cela jusqu'à 20 km de distance. Une caméra dite de « levée de doute » complétera l'équipement. **« Ces dispositifs seront placés en haut de 12 châteaux d'eau et sept relais »**, détaille le colonel Christophe Burbaud.

« Ces 16 points ont été choisis parmi 100 étudiés en fonction des zones forestières à surveiller. Grâce à leurs placements stratégiques, ils vont pouvoir couvrir tout le département ».

Systeme de triangulation

Le dispositif fonctionnera avec les caméras et les appareils de prise d'images. Ces dernières seront visualisées au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours et au centre de secours principal Le Mans Degré via le réseau fibre optique de la Sarthe Numérique. Un travail avec trois pôles qui vont permettre l'intervention rapide et localisée des sapeurs-pompier.

Un coût de 1,2 million d'euros

Le conseil départemental et l'agglomération du Mans financent le projet à hauteur de 1,2 million d'euros. Le premier a pris en charge 60 % de l'investissement et le seconde les 40 % restants.

« Notre département possède des forêts d'exceptions comme celle de Bercé et il est important de les protéger », lance Stéphane Le Foll, maire du Mans et tout fraîchement réélu à la présidence de Le Mans Métropole. **« Je suis très heureux de cette initiative et c'est volontiers que Le Mans Métropole la cofinance »**. Le déploiement rapide de la fibre optique dans tout le département a facilité la mise en place de ce réseau de prévention.

Pays fléchois. Trois mois après le déconfinement, où en est le déploiement de la fibre optique ?

Malgré la crise sanitaire, le déploiement de la fibre optique se poursuit à un bon rythme sur le territoire fléchois. D'ici la fin de l'année, onze des quatorze communes du Pays fléchois seront raccordables.



Jean-Pierre Guichon, vice-président de la communauté de communes du Pays fléchois, fait le point sur le déploiement de la fibre sur le territoire. | OUEST-FRANCE

Ouest-France Phœbé HUMBERTJEAN.

Publié le 09/09/2020 à 08h06

Encore un peu de patience, elle arrive ! Déployée depuis trois ans dans le Pays fléchois, la fibre optique se fait attendre dans certaines communes. Certains habitants ont particulièrement ressenti son absence pendant le confinement, du 17 mars au 11 mai 2020.

« **Dès le premier jour de confinement, j'ai eu plus d'une cinquantaine de mails de gens qui souhaitent être raccordés** », se souvient Jean-Pierre Guichon, vice-président de la communauté de communes du Pays fléchois.

De forts besoins numériques pendant le confinement

Télétravail, devoirs à domicile, achats en ligne... Un vrai parcours du combattant pour certains foyers situés dans les communes où le débit est très bas. « **Dès 2017, nous avons commencé les travaux dans les communes qui en avaient le plus besoin** », précise Jean-Pierre Guichon. « **Sur la carte du déploiement de la fibre, nous voyons clairement que les communes, qui sont en bout de ligne, ont eu la fibre en priorité.** »

Parmi elles, Clermont-Créans, première commune du Pays fléchois raccordée à la fibre optique, ainsi que des quartiers de La Flèche, comme Verron, Saint-Germain-du-Val ou les chemins Divori et Pérou.

Selon Jean-Pierre Guichon, le confinement a démontré le besoin grandissant des usagers en débit. « **Quand vous avez cinq ou six personnes d'une famille qui tirent sur la ligne, cela devient compliqué sans l'outil adéquat.** »

Des travaux « bien avancés »

Le confinement a interrompu les travaux de déploiement de la fibre optique jusqu'à mi-mai, mais les études engagées ont continué. Malgré un « **léger retard** », les travaux ont « **bien avancé** ». » Dès fin juin, les habitants d'Arthezé ont pu s'abonner à la fibre optique. « **À cause de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser de réunion d'information pour prévenir les gens** », regrette Jean-Pierre Guichon.

D'ici la fin de l'année, onze des quatorze communes du Pays fléchois seront raccordables à la fibre optique. « **Ensuite, ce sera aux habitants de s'emparer de cet outil.** »

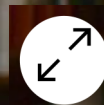
Le grand public aura le choix entre onze opérateurs d'ici fin 2020. Pour les foyers les plus isolés, il faudra souscrire un abonnement à l'un d'eux. Il transmettra alors la demande de raccordement au syndicat d'aménagement Sarthe Numérique, chargé du déploiement de la fibre optique sur le Pays fléchois. « **Tout le monde sera raccordé mais cela peut prendre du temps, jusqu'à six mois en général** », assure Jean-Pierre Guichon.

Pour une prise à raccorder, la communauté de communes prend en charge 200 €. Le territoire fléchois en compte environ 12 000, soit un total de 2,4 millions d'euros pour l'intercommunalité. « **L'Europe, l'État, la Région et le Département prennent en charge le reste, c'est un cofinancement.** »

Les délais seront un peu plus longs pour La Chapelle-d'Aligné et une partie de Bazouges-Cré-sur-le-Loir où les études sont en cours. À La Flèche, « **la moitié de la ville, en termes de superficie, est déjà raccordable** », dont la zone industrielle Ouest, le zoo, et la maison de santé. Le reste de la ville sera couvert « **d'ici fin 2021 ou début 2022** ». Plus de renseignements sur le site lafibrearrivechezvous.fr

Sarthe. Dominique Le Mener réélu à la tête de Sarthe Numérique

Le président du conseil départemental de la Sarthe, Dominique Le Mener, a été réélu ce vendredi 11 septembre 2020 à la tête du syndicat d'aménagement Sarthe Numérique.



Le président du conseil départemental de la Sarthe a été réélu, ce vendredi, à la tête de Sarthe Numérique. | ARCHIVES
LE MAINE LIBRE – HERVÉ PETITBON

Le Maine Libre Thibaud DELAFOSSE.

Publié le 11/09/2020 à 17h02

Les élus représentant les 16 communautés de communes de la Sarthe ont reconduit à l'unanimité, ce vendredi 11 septembre 2020, Dominique Le Mener à la présidence de Sarthe Numérique.

« **La Sarthe est le premier département des Pays de la Loire pour le déploiement du numérique** », s'est félicité sur Twitter celui qui est aussi président du conseil départemental de la Sarthe.

Syndicat d'aménagement, Sarthe Numérique est chargé d'installer la fibre dans tout le département. Il est aidé par l'entreprise Sartel THD, filiale d'Axione infrastructures, qui assure les déploiements complémentaires ainsi que l'exploitation et la commercialisation du réseau fibre optique.

Le conseil départemental s'était engagé, en 2003, à fournir un accès au Très Haut Débit d'ici à la fin de l'année 2022 à l'ensemble des Sarthois. Cet engagement permet, selon le Conseil départemental, de réduire le délai de déploiement de plus de 8 ans. Le site La Fibre arrive chez vous permet de savoir si vous êtes éligible ou pas à la fibre.

La Guierche. L'arrivée de la fibre toujours prévue en 2022



Le curage d'un collecteur sur le bassin-versant vers Montbizot a demandé deux jours de travail. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 28/10/2020 à 17h50

À l'issue du conseil municipal du 13 octobre, un point presse a été fait avec le maire, Eric Bourge, et ses adjoints, Dominique Come, Martine Barruyer et Jany Perrin.

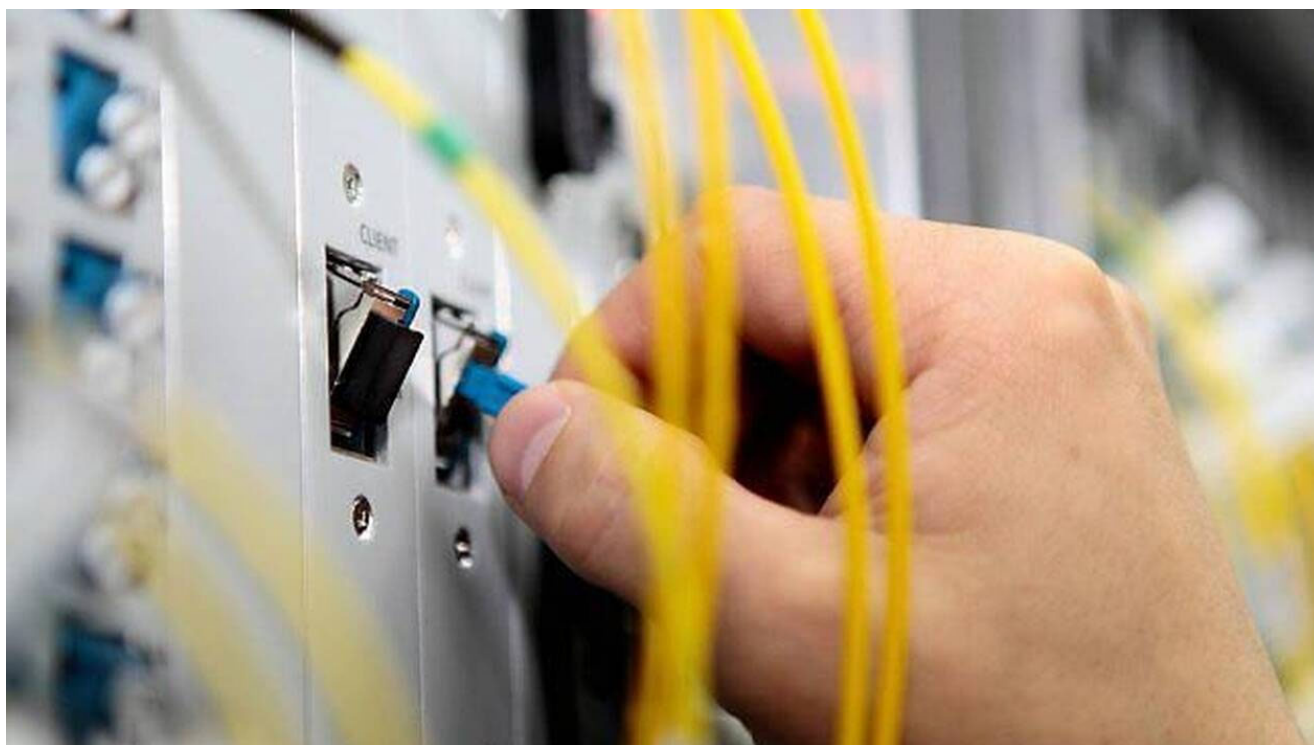
La société Axione est en train de fiabiliser toutes les adresses et d'attribuer une numérotation à chaque habitation. À noter que cette procédure d'adressage trouvera également son utilité dans la géolocalisation des adresses pour les services d'urgence (pompiers, Samu) ou pour l'e-commerce. La fibre optique en zone urbaine sera majoritairement déployée en réseau souterrain.

Hors agglomération, la fibre sera amenée jusqu'aux habitations en aérien, ce qui pourra nécessiter des travaux d'élagage. Il est à noter que, sauf difficultés particulières à réutiliser les fourreaux existants sur les terrains privés, les administrés n'auront à acquitter que l'abonnement, grâce à l'engagement financier du Conseil départemental, de Sarthe numérique et de la Communauté de communes. L'ensemble de ces étapes confirme que le raccordement effectif de la fibre pour les Guierchois ne pourra pas se faire avant 2022.

Le curage des collecteurs a commencé, notamment celui qui évacue les eaux sur le bassin-versant vers Montbizon. « **Il nous a fallu deux jours de curage**, explique Dominique Come, **en raison de l'importance des tonnes de souches à extraire? Ces dernières devront être enfouies pas l'agriculteur.** »

Le Mans. Haut débit : plus de 80 000 foyers éligibles à la fibre

Le Département maintient son ambition d'apporter le très haut débit partout en Sarthe en 2022. Au Mans et dans l'agglomération, Orange annonce que 90 % des logements sont éligibles à la fibre.



Ouest-France

La fibre est maintenant accessible dans environ 82 000 logements au Mans. | ARCHIVES

Publié le 02/10/2020 à 07h33

55 jours de confinement, une dure épreuve pour le haut débit et ses opérateurs. Avec les beaux jours à venir du télétravail, il faudra des réseaux de mieux en mieux dimensionnés.

Le département de la Sarthe a fait de la couverture numérique une priorité, annonçant vouloir connecter tous les Sarthois en 2022. Depuis avril 2019, Orange est dans la boucle, sur deux aspects, les infrastructures, l'offre commerciale.

Comme constructeur de réseau, Orange intervient au Mans et dans neuf communes de la métropole, à Sablé et dans l'agglomération d'Alençon. « **On est à une étape clé dans le développement de la fibre,** » résume Robert Mitu, délégué régional d'Orange. « **Au Mans et son l'agglomération, nous avons maintenant 99 000 logements éligibles à la fibre, dont 82 000 au Mans. Nous envisagions d'être à 80 % des foyers fin 2020, nous sommes en avance.** » À Sablé, 5 000 foyers environ sont équipés et 1 000 dans la communauté urbaine d'Alençon. Orange estime avoir terminé ses équipements en 2021.

En concurrence dans plus de 350 communes

Comme opérateur commercial, Orange se positionne cette fois dans le reste du département, là où Sartel THD est le délégataire chargé de la construction et de l'exploitation du réseau de haut débit.

Dans plus de 350 communes du réseau d'initiative publique (RIP) Sarthe numérique, Orange sera en concurrence avec d'autres opérateurs « **Nous avons 32 000 logements dans une centaine de communes pour lesquels une offre Orange est disponible, »** indique Robert Mitu. « **À terme, il y aura 56 000 logements éligibles sur le réseau Sartel. Nous voulons continuer à nous positionner. »**

Quant à la couverture de téléphonie mobile dans le département, elle est garantie par des antennes ou des pylônes. Dans le cadre d'un programme national de couverture des zones blanches et peu densément peuplées, Orange a déployé des installations dans les zones rurales et le long des axes routiers et ferroviaires. Huit installations ont été réalisées depuis le début de l'année, et Orange annonce une quinzaine de projets dans les mois qui viennent. La fibre est maintenant accessible dans environ 82 000 logements au Mans.

Le Mans. Haut débit : plus de 80 000 foyers éligibles à la fibre Ouest-France.fr

La Flèche. Internet haut débit : la fibre arrive en ville

Fin novembre 2020, le déploiement du réseau de fibre optique entre dans sa dernière phase. Cela concerne notamment tous les quartiers de La Flèche qui ne bénéficient pas encore du très haut débit internet. En 2022, la ville et toute la communauté de communes seront fibrées.



Après la phase en cours, on installera onze armoires appelées points de mutualisation. | LE MAINE LIBRE

Le Maine Libre Arnaud VASLIN

Publié le 20/11/2020 à 08h58

À tous ceux qui s'interrogent sur la nature des travaux qui ont eu lieu route de Sablé et qui sont en cours sur le boulevard Latouche, il s'agit du déploiement du réseau de fibre optique.

La fibre permet le transfert de données à grande vitesse via des fils – fins comme des cheveux – qui conduisent la lumière. La technologie révolutionne les débits internet. Là où l'ADSL (qui utilise les fils de cuivre d'une ligne téléphonique) télécharge un film en une heure, il faut une minute pour effectuer la même opération avec la fibre optique. Les ouvertures de pages web sont instantanées, et les connexions sont beaucoup plus stables. La fibre, c'est le très haut débit. Sauf que là où l'ADSL utilisait le réseau téléphonique, la fibre nécessite le déploiement d'un réseau totalement indépendant.

Tout le Pays fléchois fibré en 2022

Au sein du Pays fléchois, le déploiement de ce nouveau réseau a démarré en 2017. « **Le choix qui a été fait dès le départ, c'est d'aller vers les endroits où il y a le plus de difficultés** » rappelle Jean-Pierre Guichon, élu municipal et communautaire en charge du numérique. Là où le débit internet était le plus problématique. Clermont-Créans, Thorée-les-Pins et Mareil-sur-Loir avaient été les premières de cordée.

2020 a vu Arthezé, Bousse, Cré-sur-Loir, Courcelles-la-Forêt et Villaines-sous-Malicorne les rejoindre. Restent Bazouges (travaux en 2021) et La Chapelle-d'Aligné à fibrer dans le secteur rural. « **Le contrat avec la délégation de service public, c'est que tout soit fait en 2022** » indique Jean-Pierre Guichon.

Raccordement du centre-ville

Cette échéance de 2022 concerne aussi La Flèche. Là aussi, l'installation du réseau fibre se fait par étapes. Les premiers secteurs concernés ont été Saint-Germain-du-Val, Verron, Divori (jusqu'à Gambetta), le zoo/chemin Pérou.

Viennent d'être raccordés le quartier Saint-André, le secteur Eturcies/route de Sablé.

Vont suivre : la route d'Angers et la 2e partie de Saint-Germain en direction de La Monnerie (les travaux devraient être terminés début 2021), puis Henri-Dunant / rue du Petit-Renard et une partie du centre-ville.

« On est dans la fin du déploiement, et dans ce qui est le plus difficile parce que ce sont des travaux dans la ville » poursuit le délégué au numérique.



Un gros câble de fibres est déployé depuis un nœud de raccordement basé route de Sablé. | LE MAINE LIBRE

Réseau aérien

Les travaux réalisés route de Sablé et boulevard Latouche visent à faire passer un gros câble de fibres qui irriguera la ville. « **C'est un gros tuyau d'information qui nous manquait. Ce chantier important devrait être fini pour le début d'année 2021, peut-être fin décembre 2020** ». Il y aura ensuite l'installation de onze armoires dans les quartiers, puis l'étirement du réseau jusqu'aux habitations. Sauf exception, la fibre arrive aux maisons et immeubles par voie aérienne. C'est une question de coût. « **Pour avancer sur la fibre, techniquement on n'a pas le choix. La Flèche ne bénéficie pas d'aide pour l'enfouissement des réseaux, elle s'autofinance** ».

Autorisation de passage en façade

Les propriétaires de maisons ont reçu ou vont recevoir des courriers émanant de Sarthe numérique leur demandant l'autorisation de passage en façades. « **Il faut que les propriétaires donnent leur accord. Ça retardera les travaux si on a des refus. Si on veut avoir la fibre rapidement, il faut que les gens jouent le jeu et acceptent qu'il y ait un câble sur leur façade** » déclare Jean-Pierre Guichon.

Encore une année de patience, et tous les Fléchois auront accès au très haut débit internet.



Une micro tranchée a été faite sur le boulevard Latouche. | LE MAINE LIBRE

Un site internet pour guichet d'information

Vous voulez savoir où en est le déploiement dans votre commune ou votre quartier, consultez le site internet lafibrearrivechezvous.fr

En renseignant votre adresse, vous verrez apparaître une pastille sur le plan cadastral.

Si cette pastille n'affiche pas de couleur, l'arrivée de la fibre est programmée à plus de 6 mois.

Couleur rouge : le très haut débit arrive dans les 6 mois.

Couleur noire : travaux en cours dans votre secteur.

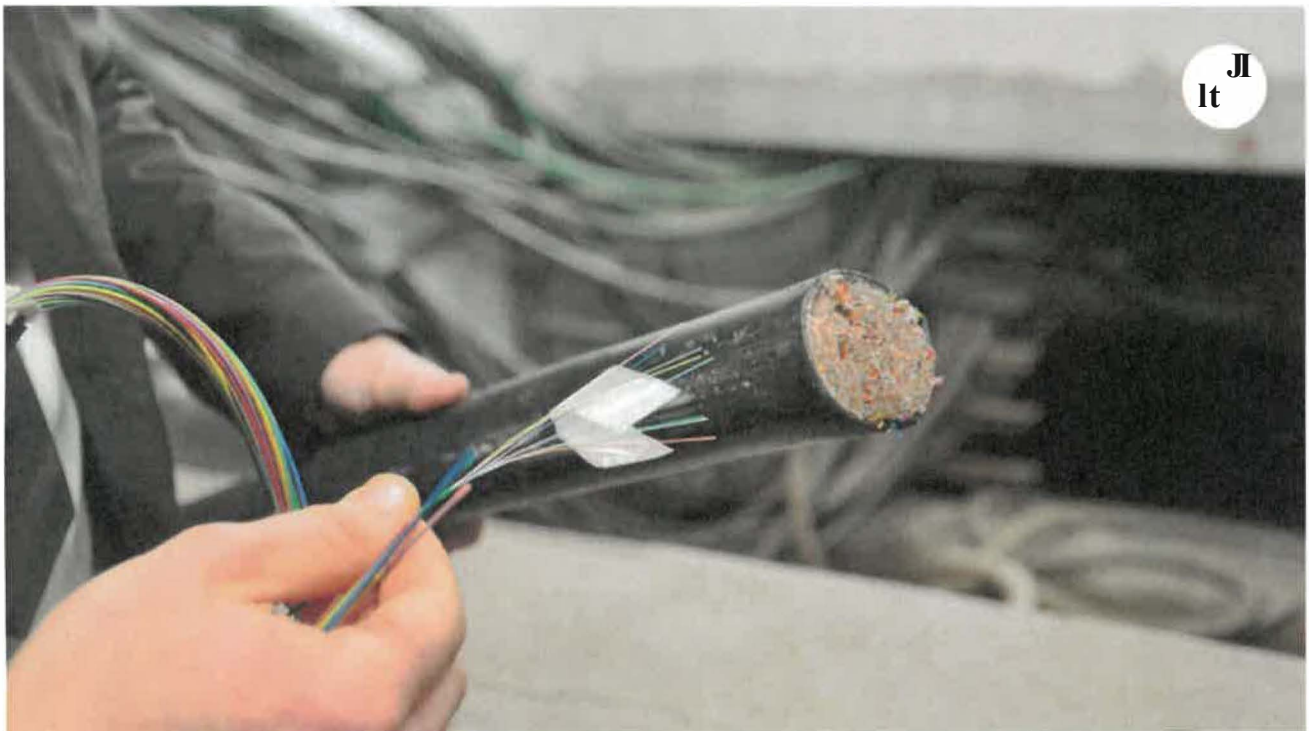
Couleur verte : vous êtes éligible. Vous pouvez faire votre choix parmi les 10 opérateurs qui commercialisent des offres sur le secteur. Le coût oscille entre 14 et 65 € selon le service.

Couleur violette : des travaux de raccordement complémentaires doivent être réalisés. Ils ne le seront que si vous prenez un abonnement chez un opérateur.

Informations complémentaires sur le <https://lafibrearrivechezvous.fr/>

Le Mans. Fibre optique : l'agglomération mancelle couverte à 90 %

Le cap des 100 000 prises en fibre optique a été dépassé dans l'agglomération mancelle, annonce l'opérateur Orange, chargé du déploiement du réseau de connexion numérique à très haut débit. Sur les neuf communes historiques de l'agglomération, 90 % du territoire est désormais équipé.



Une grande majorité des foyers de l'agglomération mancelle peut désormais bénéficier du très haut débit internet en se raccordant à la fibre. PHOTO ARCHIVES LE COURRIER DE L'OUEST

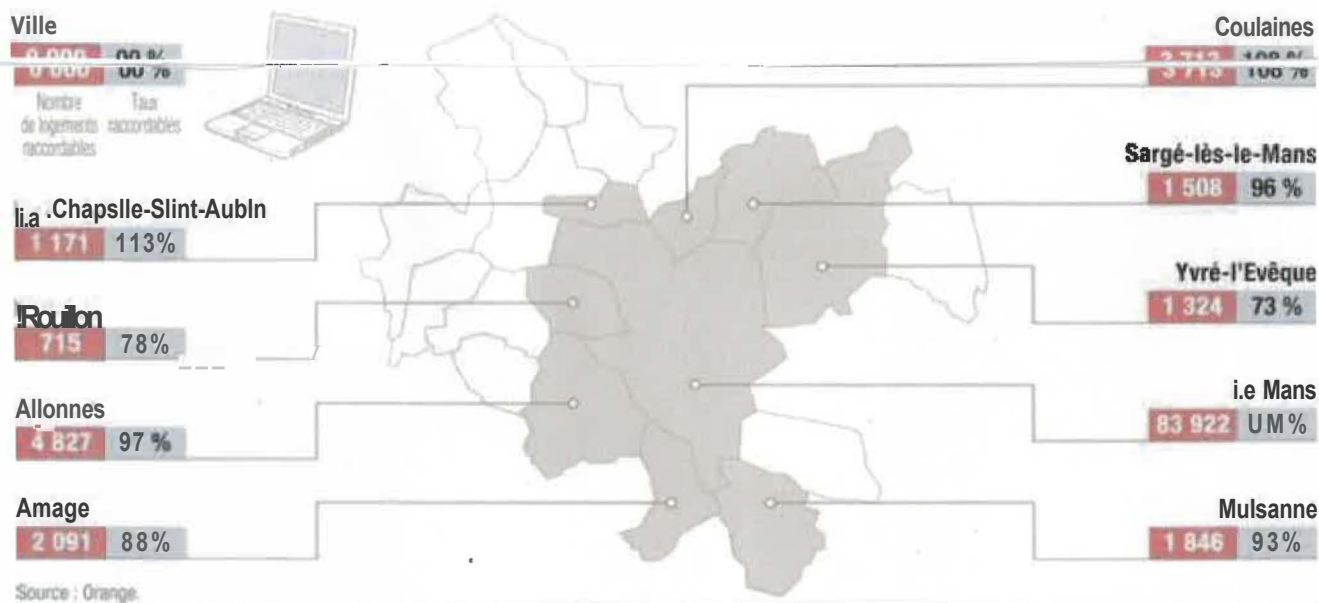
Le Maine Libre Alexis BABIN

Publié le 21/11/2020 à 10h36

C'est un cap symbolique. L'occasion pour l'opérateur télécoms de mettre en lumière l'avancée de ses travaux. Six ans après l'engagement pris par Orange d'assurer sur ses fonds propres le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire de la métropole mancelle.

La zone comprenant neuf communes sarthoises est aujourd'hui couverte à 90 %. Une marge de progression reste encore à combler au niveau d'Yvré-l'Evêque et de Rouillon. Pour le reste, le déploiement est quasi optimal.

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS L'AGGLOMÉRATION MANCELLE



Déploiement de la fibre au sein de l'agglomération mancelle. ! INFOGRAPHIE LE MAINE LIBRE

L'agglomération mancelle « parmi les plus connectées de France »

Au Mans, à La Chapelle-Saint-Aubin et à Coulaines, le taux de logements (de particuliers ou de locaux professionnels: commerces, entreprises) « raccordables », c'est-à-dire éligibles à la fibre, dépasse même les 100 %.

Comment est-ce possible? « Ces chiffres sont basés sur les données initiales de population de l'Insee, au moment de notre engagement en 2014. Depuis, la population a progressé et nous avons ainsi dépassé nos objectifs fixés », éclaire Pierre Jacobs, le directeur Orange du Grand ouest. « Nous sommes très exactement à 102 000 prises fibre raccordables aujourd'hui. Ce qui représente 90 % du territoire, plus de 2 200 km de câbles installés sur l'ensemble des neuf communes. Cela place l'agglomération mancelle parmi les plus connectées de France ».

La crise sanitaire du Covid-19 et les deux périodes de confinement n'ont pas freiné le bon déroulement des opérations. « Près de 15 000 prises ont été posées depuis le début de l'année. Soit en moyenne deux par heure. C'est autant qu'en 2019 », précise le responsable d'Orange.

Facteur d'attractivité du territoire

À l'heure de l'omniprésence du télétravail, des objets connectés, l'accès au très haut débit numérique devient un vecteur d'attractivité essentielle des territoires. Pour les particuliers comme pour les entreprises. Un atout certain donc pour l'agglomération mancelle et sa population.

« Sachant que ce déploiement coûte zéro euro aux collectivités puisque Orange le réalise sur ses fonds propres », souligne Christophe Rouillon, maire de Coulaines et vice-président de Le Mans Métropole. **« Il faut aussi signaler que la fibre a été déployée de la même manière dans les parties rurales de nos communes qui sont désormais très bien connectées. »**

À noter que le plan de déploiement de la fibre optique dans le reste du département de la Sarthe, est à la charge du réseau [Sartel](#), piloté par le conseil départemental. **« 70 000 foyers sarthois sont à ce jour éligibles »,** renseigne Pierre Jacobs.

Seules les communes d'Arçonnay, Champfleur, Saint-Paterne- Le Chevain et Sablé-sur-Sarthe figurent également dans le périmètre du réseau Orange.

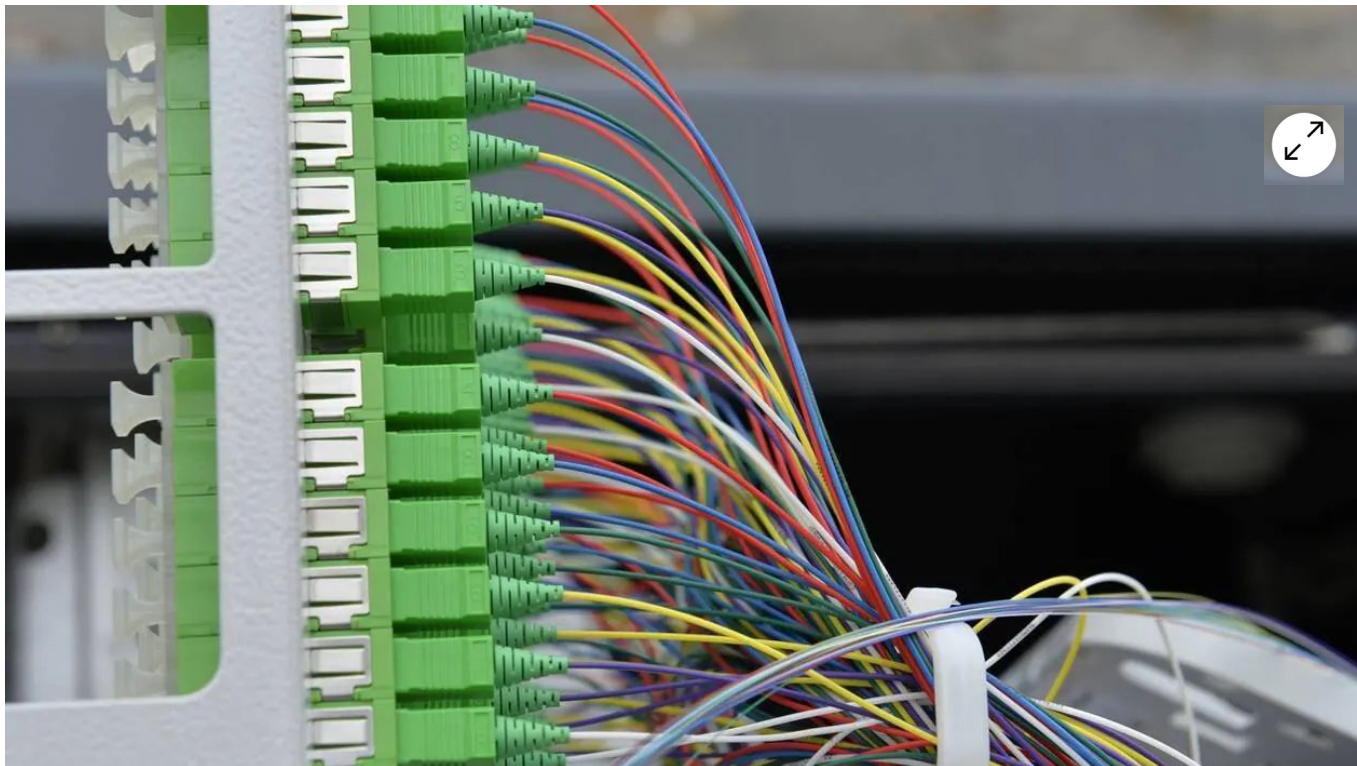
>>> Pas de surcoût pour le client

Pour Orange, comme pour les autres fournisseurs d'accès à internet d'ailleurs, même s'ils ne sont pas propriétaires du réseau, il s'agit de convertir les particuliers et les professionnels « raccordables », en usagers de la fibre.

Mais est-ce que cette opération a un prix ? **« Non, c'est le même prix pour nos abonnés à l'ADSL (ancien réseau cuivre, moins puissant). Le raccordement à la fibre n'engendre pas de surcoût. C'est important de le rappeler »,** insiste le directeur d'Orange Grand ouest. **« Sauf pour les clients qui veulent vraiment l'option au meilleur rendement : supérieur à 500 mégabits. C'est environ 5 euros de plus sur l'abonnement. Mais l'option de base permet déjà une connectivité optimale. »**

En Sarthe, le numérique se déploie à grande vitesse

Le Département et Sarthe numérique œuvrent pour le déploiement de la fibre sur le territoire. La Sarthe est le département des Pays de la Loire le mieux couvert pour l'instant.



En cette fin d'année 2020, le déploiement de la fibre en Sarthe vient de dépasser le cap symbolique des 50 %. | ARCHIVES

Ouest-France

Publié le 30/12/2020 à 17h21

La [Sarthe](#) a franchi le cap tant attendu des 50 % de couverture numérique sur tout le territoire. Le Conseil départemental a en effet communiqué que pour le neuvième trimestre consécutif, la Sarthe était le département le mieux couvert des [Pays de la Loire](#) dans l'observatoire de l'Arcep.

122 communes rurales desservies à plus de 80 %

La Sarthe s'impose en leader avec précisément 50,76 % de son territoire disposant désormais d'une couverture numérique. Cela représente 129 communes desservies à plus de 80 %, dont 122 communes rurales.

En tout, treize fournisseurs d'accès à l'internet grand public et **plus de 100 opérateurs** bénéficient des installations au profit des usagers. Le coût du déploiement du réseau pour la fibre est pris en charge par le Département et Sarthe numérique. Pour savoir si vous êtes éligible à la fibre, rendez-vous sur lafibrearrivechezvous.fr.

En cette fin d'année 2020, le déploiement de la fibre en Sarthe vient de dépasser le cap symbolique des 50 %.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, Mardi 15 décembre

Sarthe numérique : cap sur 2021 !

Le syndicat mixte d'aménagement du territoire, Sarthe Numérique, présidé par Dominique Le Mèner, composé d'élus du Département, des Communautés de communes et de la Région, a déterminé à l'occasion de son dernier comité syndical, les prochaines actions concrètes mises en

œuvre dans les prochains mois pour faciliter la transition numérique. Au programme : de nouveaux investissements pour le déploiement du réseau, ainsi que la création d'un réseau de conseillers numériques pour faciliter l'accès et l'apprentissage des usages numériques quotidiens.

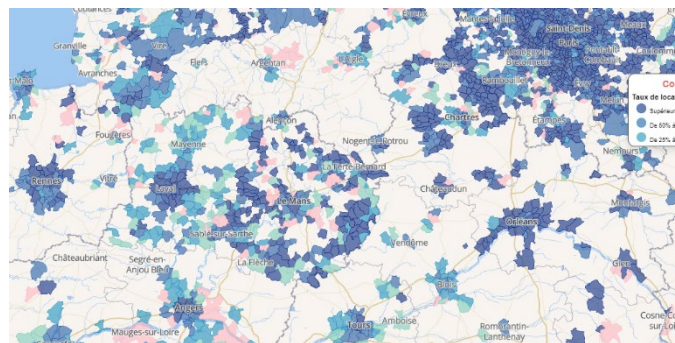


Chiffres clefs

- **2500 entreprises** et **50 000 foyers sarthois** utilisent les services du réseau public au quotidien
- **50,76%** de la Sarthe est couverte par le réseau de fibre optique départemental
- **129 communes sarthoises** sont desservies à plus de 80 %, dont 122 communes rurales
- **13 fournisseurs d'accès Internet grand public** et plus de **100 opérateurs** pour les acteurs économiques
- 1 site Internet (lafibrearrivechezvous.fr) et 1 numéro vert (0 800 800 617).

La Sarthe en tête des Pays de la Loire pour le déploiement du réseau

Les nouveaux chiffres de l'observatoire indépendant de l'Autorité de Régulation des postes et Communications Électroniques (Arcep) ont été publiés le 3 décembre 2020. Avec **50,76 % la Sarthe et pour le neuvième trimestre consécutif le département le mieux couvert des Pays-de-la-Loire dans l'observatoire de l'Arcep**. La Sarthe ayant franchi la « barre symbolique » d'une couverture supérieure à 50 % (selon l'ARCEP), le 30 septembre 2020.



Au-delà du taux de couverture globale du département l'observatoire de l'Arcep permet une analyse à l'échelon communal :

- **129 communes sarthoises sont desservies à plus de 80 %***,
- **122 des 129 communes desservies à plus de 80 %* en Sarthe sont rurales**,

**Dans l'observatoire de l'Arcep le seuil plus de 80 % est la catégorie la plus haute, de nombreuses communes en Sarthe sont desservies à plus de 95 %.*

De nouveaux investissements dans le réseau en 2021

Sarthe Numérique poursuivra en 2021 le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final. Les infrastructures publiques, déployées depuis 2005, rendent le Département de la Sarthe plus efficace en matière de services numériques, notamment dans les périodes de crise.

Depuis 2015, la desserte en fibre optique des secteurs ne disposant pas d'un bon niveau d'ADSL est une priorité. Ce qui permet en 2020 de proposer une solution performante sur tout le territoire. Le budget 2021 va permettre de **poursuivre les investissements, afin de tenir l'engagement pris d'une desserte intégrale des territoires non couverts par les opérateurs privés en fibre optique, d'ici fin 2022.**

Sarthe Numérique construit le réseau sur le domaine public, qui est ensuite mis à disposition des opérateurs commerciaux, qui réalisent le raccordement de leurs clients et qui s'engagent, durant toute la durée du contrat, sur la qualité du service. **Le réseau sarthois est géré de manière neutre et non discriminatoire, sous le contrôle de Sarthe Numérique, par le délégataire de service public Sartel THD.**

Les acteurs économiques et l'ensemble de la population peuvent donc choisir leur opérateur parmi 13 opérateurs pour le grand public et plus de 100 opérateurs pour les acteurs économiques. **La qualité du service rendu aux particuliers est la combinaison des efforts faits par le gestionnaire du réseau public et par la gestion au quotidien par les opérateurs commerciaux de leurs propres installations et de leur matériel installé chez les particuliers.** Le taux d'incident sur le réseau public est un facteur essentiel, il est stable depuis plusieurs années, les équipes de Sarthe Numérique assurent le suivi de cet indicateur essentiel, afin de s'assurer du respect par Sartel THD de ses obligations d'exploitant du réseau public, durant les 30 ans du contrat.

Un réseau de conseillers numériques

Pour réussir la transition numérique, la mise à disposition d'infrastructures fiables et performantes est une étape incontournable, mais **les pouvoirs publics doivent également porter une attention soutenue à une part non négligeable de la population, qui est en difficulté ou se sent marginalisée par le développement des usages du numérique.**



Les élus de Sarthe Numérique ont donc décidé, lors de la réunion du 10 décembre 2020, de s'engager pour le développement, **en Sarthe, d'un réseau de conseillers numériques, dans le cadre de l'initiative présentée le 17 novembre 2020 du plan de relance gouvernementale.** Sarthe Numérique va donc accompagner les collectivités locales, qui le souhaitent, pour une mise en place rapide de cette action au bénéfice des populations les plus fragiles. Sarthe Numérique invite par ailleurs les Sarthois, qui seraient intéressés par cette nouvelle opportunité professionnelle, à s'informer sur la plate-forme ouverte par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).